

## SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ

### Benjamin *Maurice* Joseph TRICON président-fondateur

Né à Marseille, le 19 mars 1863.

Admis à l'École polytechnique (septembre 1882).

Carrière dans l'artillerie.

1899 : débute dans le béton armé chez Hennebique, puis Piketty.

1902 : fonde la société en commandite Tricon & Cie avec le capitaine d'artillerie Maurice Petit (1868-1941) : ingénieur-conseil en béton armé. Comme expert près le tribunal civil de la Seine, travaille sur les mines de plomb argentifère et de zinc de Cevreni-Breg et pour The Ober-Rosbach mining Cy, Ltd (1906-1907).

Transformation de sa société en S.A. avec le soutien du banquier Édouard-Raphaël Worms et passage à l'entreprise (août 1907).

Administrateur de l'Industrielle Immobilière (1911), des Mines de Heras-Santander, de l'Immobilière des Champs-Élysées (1912), de la Compagnie minière du Djebel-Lorbeus et des Affiches Gaillard (1913), le tout avec Éd.-R. Worms.

Administrateur de la Société Immobilière de Courcelles-Roule (1919) : siège commun aux Grands Travaux de Marseille (GTM), aux Entreprises hydrauliques et de travaux publics (Palaz) et aux GTBA.

Administrateur de la Société de Dragages fluviaux (1920).

Administrateur, en association avec les GTM, de la Société d'études et de travaux de la région parisienne, des Établissements maritimes de Caronte (1921), des Anciens Établissements Cadet et Lefèvre et des Grands Travaux d'Extrême-Orient (1922).

Administrateur, à nouveau avec Éd.-R. Worms, de la Grande Maison de Blanc (1926)

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Grande\\_Maison\\_de\\_Blanc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Grande_Maison_de_Blanc.pdf)

et de la Cie des ports de Tunis, Sousse et Sfax.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ports\\_Tunis-Sousse-Sfax.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ports_Tunis-Sousse-Sfax.pdf)

Chevalier (1912), puis officier (1921) de la Légion d'honneur.

Avis d'obsèques à Paris : *Le Figaro*, 12 mars 1938.

Trois enfants d'un premier mariage, six d'un second.

### Formations de sociétés (*Le Ciment*, décembre 1902)

Paris. Société en commandite Tricon et Cie, Société des grands travaux en béton armé, 56, rue de Rome. — Durée : 10 ans. Cap. : 150.000 fr. dont 100.000 fr. par la commandite. Acte du 22 mai.

EXPRESS-PORTRAIT  
M. TRICON  
par Stéphane Carrère  
(*La Petite Presse*, 8 juillet 1906)

Sa personnalité touche simultanément au monde de la science et à celui de l'entreprise en matière de construction.

Sorti de l'École polytechnique dans un rang qui lui fait honneur, le sympathique M. Tricon n'a pas tardé à se créer une situation des plus en vue dans la vie active de Paris. Il est l'âme même de l'importante Société des grands travaux en béton armé, la même qui exécute en ce moment les aménagements considérables nécessités par la réfection complète de plusieurs grands immeubles situés à l'angle du boulevard Haussmann et de la Chaussée d'Antin.

La raison sociale Tricon et Cie est née sous une bonne étoile ; depuis son origine, elle a connu le succès dans tous les travaux en béton armé qu'elle a entrepris par son système breveté. ; celui-ci a été adopté d'ailleurs par les administrations des Ponts et Chaussées, du ministère de la Guerre, des chemins de fer, de la ville de Paris, de l'Assistance publique, etc., etc.

On cite notamment comme une spécialité très intéressante, les planchers économiques brevetés, pour usines et maisons de rapport, construits par ladite société qui se charge en outre, gratuitement, des études et devis sur demande, et fait dresser dans ses bureaux des plans d'avant-projets et d'exécution pour les Entrepreneurs de bâtiment.

Malgré toutes les préoccupations et les responsabilités de sa fonction, M. Tricon déploie encore son activité comme auxiliaire de la Justice i il est ingénieur-expert près le tribunal civil de la Seine ; en outre, il s'est chargé du secrétariat de la Chambre syndicale des constructeurs en ciment armé.

L'énumération seule de ces titres divers suffit à dépeindre l'homme : c'est un travailleur de haut mérite, dont l'intelligence est particulièrement douée au point de vue technique. Ses conceptions, toujours nettes et pratiques, écartent d'emblée tout aléa ; elles sont la prévoyance et la prudence même. Du reste, à un âge où tant d'autres cherchent encore leur voie, l'éminent ingénieur possède déjà la notoriété ; il ne la doit qu'à sa science personnelle, à une initiative de tous les instants et à sa méthode de travail.

C'est un tempérament vigoureux, toujours jeune et admirablement organisé.  
(Reproduction interdite.)

---

## TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME ENTRÉE AU CAPITAL DU BANQUIER ÉDOUARD-RAPHAËL WORMS

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Edouard-Raphael\\_Worms.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Edouard-Raphael_Worms.pdf)

Société des Grands Travaux en béton armé, anciennement Tricon et Cie  
Constitution  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 janvier 1908)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Huguenot et M<sup>e</sup> Aron, notaires à Paris, le 14 juin 1907, M. Maurice Tricon, ingénieur constructeur, demeurant à Paris, rue de Prony, 95, et M. Maurice Petit<sup>1</sup>, ingénieur constructeur, demeurant à Neuilly-sur-Seine, rue de Chézy, 28, ayant agi en qualité de liquidateur de la société formée entre M. Tricon, comme seul gérant responsable et M. Petit, comme simple commanditaire sous la dénomination de Société des Grands Travaux en Béton armé, Tricon et Cie, ayant pour raison et signature sociales Tricon et Cie, ont établi les statuts d'une société anonyme sous la

---

<sup>1</sup> Maurice Petit : administrateur de la Société générale pour la fabrication et la vente des bicyclettes militaires, brevets du commandant Costedoat (janvier 1914).

dénomination de : Société des Grands Travaux en béton armé (anciennement Tricon et Cie).

Cette société a pour objet spécialement tous travaux en béton armé et généralement toutes entreprises de travaux publics ou autres, et notamment l'acquisition, l'exploitation, la fabrication ou la représentation de tous produits, toutes matières, tous procédés se rapportant à la construction. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

La durée de la société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, 95, rue de Prony.

Le capital social est de 1.200.000 fr. divisé en 12.000 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 3.000, entièrement libérées, ont été attribuées avec une somme de 840.000 fr. en espèces aux fondateurs susnommés en représentation de leurs apports consistant notamment dans le fonds d'industrie, marchandises, cabinet, traites et généralement des biens et objets de toute nature décrits à l'article 6 des statuts.

En outre, MM. Tricon et Petit ont garanti sans solidarité et dans la proportion de deux tiers pour M. Tricon et de un tiers pour M. Petit, le recouvrement d'une somme de 600 000 fr. sur le montant total des créances comprises dans les apports.

Les 9.000 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Le conseil d'administration est, d'après l'article 25 des statuts, autorisé à contracter tous emprunts même par voie d'émission d'obligations.

.....  
Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir un intérêt de 5 % aux actions. Le solde, sauf toutefois le prélèvement d'une somme fixée par l'assemblée générale pour la création d'un fonds de prévoyance, sera réparti : 15 % au conseil d'administration et 85 % aux actions.

Ont été nommés administrateurs : MM. Maurice Tricon, Maurice Petit, sus-nommés ; Édouard Raphaël Worms, demeurant à Paris, 20, avenue de Villiers ; Charles Meyer <sup>2</sup>, à Paris, rue du faubourg St-Honoré, 234 ; et Jacques-Achille Dreyfus <sup>3</sup>, à Paris, rue Freyssinet, 10. — *Petites Affiches*, 17 août 1907.

La notice contenant les insertions exigées par la loi du 30 janvier 1907 a été publiée au *Bulletin annexe au journal officiel* du 24 juin 1907.

À TRAVERS PARIS  
Une construction qui s'effondre  
(*Le Rappel*, 22 août 1908)

Actuellement, MM. Allez frères font construire dans la rue Chanoinesse de vastes ateliers en ciment armé. Hier matin, vers onze heures, à l'heure où les ouvriers s'apprétaient à quitter le chantier pour aller déjeuner, un effondrement partiel se produisit, dû, paraît-il, à la rupture d'un pilier édifié avec une qualité défectueuse de ciment

Fort heureusement, personne n'a été enseveli sous les décombres, mais trois ouvriers ont été blessés : 1° Antoine Boulogne, 32 ans, cimentier, 39, rue des Haies, blessé au bras droit et à la lèvre inférieure ; 2° Alphonse Dallot, et 3° Carrier.

---

<sup>2</sup> Charles Meyer : cousin de Jacques-Achille Dreyfus. Administrateur des Télégraphes Édouard Belin.

<sup>3</sup> Jacques-Achille Dreyfus : courtier d'assurances à Paris, administrateur-directeur du Lloyd anglo-français assurant les propriétaires hippiques (1904), administrateur de Publicité Wall, de la Cie française pour favoriser la constitution de sociétés industrielles et commerciales, du Lloyds Bar (1908) et de la Banque générale de l'industrie automobile (1909).

Marié en 1906 à Hélène Solinski, fille d'un industriel. Dont Jacques et Michel.

Ces deux derniers n'ont été atteints que légèrement et ont reçu des soins immédiats dans une pharmacie voisine. Quant à Boulogne, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Les pompiers qui étaient accourus sur le lieu de l'accident n'ont pas eu à intervenir.

La façade de la construction devra être complètement jetée à bas.

M. Tricon, directeur de la Société des grands travaux en béton armé, qui a l'entreprise de ladite construction, a pris immédiatement toutes les mesures de sécurité.

Société des Grands Travaux en Béton armé (anciennement Tricon et Cie)  
Société au capital de 1.200 000 fr. divisé en 12.000 actions de 100 fr. chacune,  
Siège social à Paris, 95, rue de Prony  
Notice sur la constitution  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 mai 1911)

MM. Tricon et Cie, 95, rue de Prony, à Paris, ont, conformément la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* des 21 juin 1907 et 8 avril 1911. deux notices, la seconde complétant la première, sur la constitution de la Société des Grands Travaux en Béton armé (anciennement Tricon et Cie), formée pour une durée de 50 années à compter du 6 août 1907.

Ces notices font connaître que sur les 12.000 actions composant le capital, lesquelles sont toutes entièrement libérées, 3.000 ont été attribuées à la « Société Tricon et Cie » en rémunération de son apport consistant en un fonds d'entreprise de béton armé exploité par la société dissoute, à Paris, 95, rue de Prony, comprenant la clientèle, l'achalandage, le matériel, les marchandises, les marchés et traités passés, etc. En outre, en représentation des droits de MM. Tricon et Petit, sur tout le surplus de l'actif de ladite Société Tricon et Cie, il leur a été attribué une somme de 840.000 fr. en espèces.

Les notices indiquent ensuite que les bénéfices se répartissent de la façon suivante : 1° 5 % pour la réserve ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 5 % ; 3° 15 % du surplus au conseil d'administration et le solde aux actionnaires.

.....  
L'insertion au *Bulletin annexe* du 3 avril 1911 fait savoir enfin que le bilan au 15 mars loin a été établi comme suit :

ACTIF	
Disponibilités :	
Caisse	5.829 10
Effets à recevoir	14.347 10
Comptoir National d'Escompte	44.080 15
Crédit Lyonnais	53.489 70
Fonds placés :	
Valeurs en portefeuille	49.000 00
Immobilisations :	
Fonds de commerce	300.000 00
Mobilier	677 05
Rue de l'Orne (construction)	339 90
Matériel bois	119.084 73

Matériel outillage	34.224 20
Comptes d'exploitation :	
Marchandises générales	5.852 10
Comptes d'avances	1 206 05
Cautions	35.828 78
Travaux en cours et non réglés	1.883.043 61
Concessionnaires	9.143 65
Contre-maîtres	393 65
Contentieux : Créances douteuses	212.467 43
Comptes à amortir :	
Frais de constitution	25 352 15
Liquidation mémoires	30 125 38
Total	<u>2.824.41468</u>
PASSIF	
Exigible :	
Actionnaires, dividendes	7.368 30
Créances (fournisseurs)	182.251 00
Main-d'œuvre	559 25
M. Tricon	40.000 00
Comptes d'exploitation :	
Provision pour études	3 055 80
Provision sur travaux	1.233.454 49
Comptes divers	17.088 50
Comptes spéciaux :	
Capital	1.200.000 00
Réserve statutaire	4.801 65
Réserve spéciale	10.041 50
Profits et Pertes	135.794 .89
Total égal	<u>2.824 414 68</u>

Les statuts de la Société des Grands Travaux en Béton armé (anciennement Tricon et Cie) déposés chez M<sup>e</sup> Huguenot, notaire à Paris, le 14 juin 1907, ont été publiés dans les Petites Affiches du 17 août 1907 et analysés par la *Cote de la Bourse et de la banque* dans son numéro du 3 janvier 1908.

Le conseil d'administration de la société est actuellement composée de MM. M. Tricon, M. Petit, Ed. Worms, Ch. Meyer, J. Dreyfus, G. Dreyfus<sup>4</sup> et R. Wertheimer<sup>5</sup>.

La Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, 4, rue Auber, à Paris, est chargée du service financier.

(N. D. L. R.) Suivant décision de la Chambre syndicale des agents de change, publié par la *Cote de la Bourse et de la Banque* dans son numéro du 6 mai 1911, les actions de la Sté des Grands Travaux en Béton (anciennement Tricon et Cie), sont admises à dater d'aujourd'hui. aux négociations de la Bourse au comptant 2<sup>e</sup> partie du bulletin de la rote.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*Le Journal des finances*, 13 mai 1911)

Depuis le 8 mai présent mois, les actions de la Société des Grands Travaux en Béton armé (anciennement Tricon et Cie) sont admises aux négociations de la Bourse au comptant. Ces titres sont inscrits à la deuxième partie du Bulletin de la Cote. 12.000 actions de 100 francs, libérées et au porteur, jouissance 15 octobre 1910, ex-coupon 2.

Siège social à Paris, rue de Prony, 95.

---

SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juillet 1911)

Les prévisions optimistes émises lors de l'assemblée générale de juillet 1910 des actionnaires de la Société des Grands Travaux en Béton armé se sont réalisées au cours du dernier exercice. Il ressort, en effet, des comptes arrêtés au 15 mars 1911, qui étaient soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin dernier, que les recettes sur chantiers sont passées de 332.812 11 à 690.115 28, soit une sensible augmentation de plus de 350.000 fr. En tenant compte des bénéfices et intérêts divers, le total des produits bruts s'élève à 731.009 50 contre 370.710 56 en 1909-10. Déduction faite des charges qui, malgré l'accroissement considérable des bénéfices, accusent une diminution de près de 25.000 fr., le bénéfice net s'établit à 518.758 94 contre 134.100 93 précédemment et, après adjonction du reliquat antérieur, le solde disponible ressort à 518.798 04 au lieu de 135.791 89 pour l'exercice précédent, ainsi que le montre la comparaison suivante des deux derniers comptes de profits et pertes :

---

<sup>4</sup> Gaston Dreyfus : banquier, propriétaire hippique. Cousin de Jacques-Achille Dreyfus.

<sup>5</sup> René Wertheimer : fils d'Arthur Wertheimer, de Besançon. Marié en 1911 à Jacqueline Bloch (fille d'Étienne Bloch). Docteur en droit, avocat, administrateur délégué de la Compagnie générale aérienne (constructeur en France des avions Wright), fondateur du Lloyd de France (1913), éphémère patron du journal *L'Éclair* (1918-1919), créateur en 1919 de la très spéculative Office Buildings Français (Paris-Building) — sous-location d'immeubles de bureaux —, président de la Société immobilière du boulevard des Italiens, président de la Société financière des pétroles, administrateur de la Cie française des pétroles (1924), président de la Société d'Études du Nord, président des Huiles La Semeuse (rebaptisées en 1929 Carpathy). Membre du comité de l'Association universelle pour les exilés allemands (*Le Temps*, 28 juin 1933). Il se signala en 1934 par une tentative ratée de prise de contrôle du *Figaro*. Mort subitement au Cap d'Ail en octobre 1936.

	1909-1910	1910-1911
CHARGES		
Frais généraux	102.357 50	112.738 35
Participation du personnel	15.088 30	35.799 80
Intérêts et commissions	3.687 81	781 96
Jetons de présence	1.100 00	15.000 00
Commissaires des comptes	500 00	500 00
Amortissements	55.640 55	45.293 00
Frais divers	3 097 75	2.137 15
Pertes et rabais sur chantiers	51 798 37	—
Ristourne aux concessionn.	3.139 55	—
Frais de sacherie	199 60	—
Total des charges	<u>230.009 03</u>	<u>212 250 50</u>
PRODUITS		
Bénéfices sur chantiers	332.812 41	690.115 28
Bénéfices sur concessionn.	29.034 60	25.882 50
Ristournes sur achats de matériaux	6.794 70	3.582 00
Intérêts et divers	2.008 85	11.429 72
Total des produits	370.710 56	731.009 50
Rappel des charges	230.609 03	212.250 56
Bénéfices nets	134.100 93	518.758 94
Report antérieur	1.693 76	39 10
Solde disponible	<u>135.794 89</u>	<u>518.798 04</u>

Ces résultats satisfaisants ont permis à l'assemblée générale d'élever le dividende des actions de 6 à 20 fr. Après avoir consacré, cette année, une somme de 150.000 fr. à la création d'un fonds de prévoyance pour stabilisation des dividendes et affecté près de 100.000 fr. aux différentes réserves et amortissements, il est resté 5.870 41, qui ont été reportés à nouveau.

Voici, au surplus, comment se compare à la précédente, la répartition adoptée par l'assemblée :

	1909-10	1910-11
Réserve statutaire	6.789 71	25 939 90
Fonds de prévoyance pour stabilisation des dividendes	—	150.000 00
Amortissem. compte liquid.	10 041 50	10.042 38
Réserve Boulogne	40.000 00	50.000 00
Provision pour études	4 800 00	4.141 70
Tantièmes	2 124 .55	32 800 05
Dividende	72.000 00	240.000 00

Report à nouveau	39 10	5.870 41
Total égal au solde disponible	135.794 89	518 798 01

Dans son rapport, le conseil d'administration, en signalant que le carnet de commandes pour 1911 est dès maintenant supérieur à celui de l'an passé, rappelle l'affaire de Boulogne qui fait l'objet d'un litige entre la société et le service des ponts et chaussées, au sujet de travaux exécutés et non encore payés. Ce litige doit être réglé prochainement et dans des conditions assez satisfaisantes pour la société ; malgré cela, il a été passé au compte des réserves une réserve nouvelle pour amortissement de cinquante mille francs, de façon à ce que, l'année prochaine, ce compte soit à peu près complètement liquidé.

Quant au bilan, arrêté au 15 mars 1911, voici comment il se compare au précédent (au 15 mars) :

	1910	1911
<b>ACTIF</b>		
Caisse et banques	117.090 05	523 588 03
Fonds de commerce	300.000 00	300 000 00
Matériel et mobilier	154.325 88	134.383 13
Fonds placés	49 000 00	19.000 00
Marchandises gêner.	5 832 10	1 086 35
Comptes d'avances	1.206 05	7 025 00
Cautionnements	35.828 73	51 510 15
Trav. non réglés	1.883.043 61	3.781.303 32
Main-d'œuvre et concess.	9.537 30	38 763 55
Créance douteuse	212.407 43	178.680 94
Amortissements	55.477 53	52 941 73
	<u>2.824.414 08</u>	<u>5.118.883 10</u>
<b>PASSIF</b>		
Capital	1.200 000 00	1.200.000 00
Réserve statutaire	4.801 65	11.591 39
Réserve spéciale	10.041 50	20.083 00
Réserve Boulogne	—	10.000 00
Dividendes à payer	7 368 30	14.921 45
Fournisseurs	182 251 00	180.028 45
Créditeurs divers	40.559 25	—
Frais d'études	3.055 30	1.855 30
Comptes divers	17.088 30	51.523 15
Provision pour travaux	1.223.454 49	3.079.482 32
Profits et pertes	135.794 89	518.798 04
	<u>2.824 414 08</u>	<u>5 118 883 10</u>

Telle qu'elle ressort de cette comparaison, la situation financière apparaît très forte. On remarquera, en effet, la minime importance des comptes à amortir et, au contraire, la très grande importance des réserves et provisions. La société, en outre, ne possède pour ainsi dire pas d'exigibilités alors que l'actif réalisable et les disponibilités forment un montant de 1 millions 500.000 fr. en chiffres ronds. Le fonds de roulement ressort à plus de 4 millions de francs.

L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes, a fixé le paiement du dividende, savoir : 5 fr. à partir du 15 juillet courant et le solde de 15 fr. à partir du 15 octobre, a autorisé le conseil d'affecter aux amortissements les sommes portées, jusqu'à ce jour, à la réserve spéciale pour amortissements.

M. J[ean] Tricon a été nommé administrateur et *quitus* de leur gestion a été donné à MM. Petit et J.-A. Dreyfus, administrateurs démissionnaires.

---

Société des Grands Travaux en Béton armé  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 décembre 1911)

Voici comment a été fixée la répartition pour les souscriptions à titre réductible, aux 8.000 actions de 100 fr. représentant l'augmentation de capital décidée par l'assemblée extraordinaire du 29 mars 1911 de la Société des Grands travaux en béton armé.

Les souscripteurs d'une action reçoivent une action ; de 2 à 5 actions il est attribué 2 actions ; de 6 à 20, 3 actions ; de 21 et au-dessus, 5 actions.

Les actionnaires sont informés que le second versement de 70 fr., exigible à la répartition, doit être effectué à la Société Marseillaise, à Paris, 4, rue Auber, et à Marseille, 75, rue de Paradis

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère de la guerre  
(*Journal officiel de la République française*, 13 juillet 1912, p.6221)

Chevalier  
ARTILLERIE

22<sup>e</sup> rég. Tricon, chef d'escadron de réserve. 30 ans de services. Dans la réserve ou l'armée territoriale du 8 octobre 1899.

---

SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 août 1912)

Pendant l'exercice 1911, la Société des Grands Travaux en Béton armé a eu à subir les conséquences du malaise général qui a régné en France lors de la tension des rapports avec l'Allemagne après l'incident d'Agadir. Beaucoup de travaux ont été alors, sinon annulés du moins suspendus.

Aussi les comptes au 15 mars dernier, comptes présentés à l'assemblée du 30 juillet, ne se soldent-ils, ainsi que nous l'avons déjà annoncé dans notre numéro du 29 courant, que par un bénéfice de 265.517 53 contre 518 758 94 pour l'exercice précédent.

Après adjonction du reliquat antérieur le solde disponible ressort à 272.387 94 au lieu de 518.798 04 en 1910 1911, ainsi que le montre la comparaison suivante des deux derniers comptes de profils et pertes :

	1910-1911	1911-1912
CHARGES		
Frais généraux	112.738 35	96.354 92
Participation du personnel	35.799 80	23.478 20
intérêts et commissions	781 96	4.484 68
Jetons de présence	15.000 00	15.000 00
Commissaires des comptes	500 00	1.000 00
Amortissements	45.293 00	3.602 65
Frais divers	2.137 45	420 37
Total	<u>212.250 56</u>	<u>144.340 82</u>
PRODUITS		
Bénéfices sur chantiers	690 115 28	224.846 27
Bénéfices concessionn.	25.882 50	26 753 15
Participations diverses	—	150.000 00
Ristournes sur achats de matériaux	3 582 00	1.213 35
Intérêts et divers	11.429 72	8 045 58
Total des produits	731 009 50	410.858 35
Rappel des charges	212.250 56	144 340 82
Bénéfices nets	<u>518.758 94</u>	<u>266.517 53</u>
Report antérieur	39 10	5.870 41
Solde disponible	<u>518.738 04</u>	<u>272.387 94</u>

Une grande diminution est à signaler dans le poste « Bénéfices sur chantiers ». Alors qu'en 1910-1911, ces bénéfices s'élevaient à 690.115 28, ils ne figurent cette année au crédit du compte de profits et pertes que pour une somme de 224.846 fr. 27.

Cette diminution provient, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, de la tension des rapports internationaux qui ont caractérisé l'exercice 1911. Elle a eu pour conséquence l'abaissement du dividende qui a été fixé à 15 fr. par action ancienne contre 20 fr. précédemment, et à 1 17 par action nouvelle libérée de 25 fr. Après avoir affecté une somme de 13.619 40 à la réserve légale et alloué 29.347 25 au conseil d'administration, il est resté 40.061 29 qui ont été reportés à nouveau.

Voici, au surplus, comment se compare à la précédente, la répartition adoptée par l'assemblée :

	1910-1911	1911-1912
Réserve statutaire	25.939 90	13.619 40
Fonds de prévoyance pour stabilisation des dividendes	150.000 00	—
Amortissem. compte liquid.	10.042 38	—
Réserve Boulogne	50.000 00	—
Provision pour études	4.144 70	—
Tantièmes	32.800 65	29.347 25
Dividende	240.000 00	189.360 00

Report à nouveau	5.870 41	40.061 29
Total égal au solde disponible	518.798 04	272 387 91

L'an passé, le conseil d'administration avait signalé l'affaire de Boulogne comme faisant l'objet d'un litige entre la société et le service des ponts et chaussées et il avait indiqué que l'on pouvait espérer arriver à un arrangement amiable avec l'administration. Au dernier moment, une décision ministérielle est venue détruire cet espoir. En conséquence, la société a été obligée d'engager une action contre l'État et, pour parer à toute solution défavorable, l'assemblée a voté l'amortissement du compte Contentieux complètement, sauf pour la somme que les ingénieurs de l'État estiment eux-mêmes devoir à la société. Cet amortissement sera fait à l'aide des réserves qui ont été constituées pour amortissements divers, réserves provenant de la prime réalisée par l'augmentation de capital de la société.

La société a passé avec l'Industrielle Immobilière différents contrats lui assurant des bénéfices de 10 % sur le montant des dépenses faites pour le compte de l'Industrielle Immobilière. Pour l'exercice en cours, 1.000.000 de fr. de travaux ont été traités de cette façon.

Quant au bilan arrêté au 15 mars 1912, il se compare ainsi au précédent:

	1911	1912
ACTIF		
Caisse et banques	523.588 03	956.793 80
Actions (non lib.)	—	179.775 00
Fonds de commerce	300.000 00	300.000 00
Matériel et mobilier	134 383 43	234.566 33
Fonds placés	49.000 00	49 000 00
Marchandises générales	1.686 35	4 268 85
Comptes d'avances	7.023 60	8 403 05
Cautionnements	51.510 15	63.024 65
Trav. non réglés	3.781.303 32	2.717.981 65
Main-d'œuvre et concessions	38.763 55	32.414 84
Créance douteuse	178.680 94	122.624 12
Frais de constitution	52.941 73	28.634 70
Participations	—	150.000 00
Débiteurs divers	—	87 50
	<u>5.118 833 10</u>	<u>4.847 574 49</u>

PASSIF		
Capital	1.200.000 00	2.000.000 00
Réserve statutaire	11 591 39	37.531 29
Réserve spéciale	20.083 00	—
Réserve Boulogne	40.000 00	—
Fonds de prévoyance	—	150.000 00
Dividendes à payer	14 921 45	30 063 05
Fournisseurs	180.628 45	133.405 55
Créditeurs divers	—	4.360 90
Frais d'études	1.855 30	3.068 00
Comptes divers	51.523 15	40 578 20
Provision pour travaux	3 079.482 32	1.881.128 26
Primes sur émission	—	295.051 30
Profits et pertes	518.798 04	272.387 94
	5.118.883 10	4 847.574 49

De l'examen de ce bilan, il ressort que la société possède 167.830 fr. d'exigibilités, alors que l'actif réalisable et les disponibilités forment un montant de 4.791.450 fr. environ. Le fonds de roulement ressort ainsi à 4.500.000 francs.

---

Grands Travaux de Marseille  
(Cote de la Bourse et de la banque, 14 août 1912)  
(Le Capitaliste, 10 octobre 1912)

[...] À Paris, la société, associée avec la maison Tricon, a pris une participation dans l'entreprise de construction de l'usine Nord de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité. [...]

---

Grands Travaux en Béton armé  
(Le Capitaliste, 15 août 1912)

Les Grands Travaux en Béton armé sont retombés à 185. Cependant, les déclarations faites à la dernière assemblée étalent, comme nous le disions il y a huit jours, assez encourageantes. Le conseil espère, l'an prochain, annoncer de bons résultats, d'autant plus que l'on fait avec des Sociétés importantes de nombreux travaux en participation. Ainsi les Grands Travaux en Béton armé coopèrent avec les maisons Fougerolles [*sic* : Fougerolle] et Daydé au relèvement de l'épave du *Liberté* à Toulon. On est à même de construire dans la rade un mur de soutènement de 15 mètres de hauteur de façon à faire le vide et à mettre le *Liberté* à sec.

.....

---

Grands Travaux en béton armé  
(Le Journal des finances, 7 novembre 1912)

L'action Grands Travaux en béton armé s'inscrit à 180. Cette société appelle, du 1<sup>er</sup> au 15 novembre, le versement des trois derniers quarts sur les actions nouvelles, soit 75 fr. par titre. Les actions anciennes ont détaché, le 15 courant, un coupon de 10 fr. bruts, solde du dividende de 16 fr. de l'exercice terminé le 15 mars 1912. C'est au cours de l'année dernière que le capital social a été augmenté et porté de 1.200.000 à 2 millions de francs par la création de 20.000 actions de 100 francs chacune qui ont reçu un dividende de 1 fr. 17. Rappelons que les bénéfices du dernier exercice se sont élevés à 272.387 fr. 94, au lieu de 518.799 précédemment. Le rapport du conseil d'administration, qui a été soumis à l'assemblée du 20 juillet, attribue cette diminution au ralentissement général des affaires qui a suivi l'incident d'Agadir. L'exercice en cours se présente dans des conditions satisfaisantes ; dès le mois de juin, le carnet des commandes était supérieur à celui de l'année précédente ; il contenait, entre autres un traité passé avec l'État pour l'exécution de travaux au port de Toulon, s'élevant à 6 millions de francs.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*Le Capitaliste*, 24 juillet 1913)

Les Grands Travaux en Béton armé restent sur le cours de 116. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 19 juillet, sous la présidence de M. Tricon, président du conseil.

Les résolutions suivantes, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité :

1° Approbation des rapports, du bilan et des comptes de l'exercice.

2° Fixation du dividende à 10 fr. par action ancienne et 7 fr. 50 par action nouvelle payable sous déduction des impôts, à raison de :

Pour les actions anciennes 5 fr. le 15 juillet et 5 fr. le 15 octobre ;

Pour les actions nouvelles 2 fr. 50 le 15 juillet et 5 francs le 15 octobre.

3° Approbation des amortissements opérés à l'aide du solde de la réserve provenant de l'augmentation de capital.

4° Réélection de MM. Maurice Tricon, Worms, Wertheimer, administrateurs sortants, et ratification de la nomination de M. Charles Michel, comme administrateur.

5° Nomination de MM. de Lilliac et Geizes, commissaires des comptes.

6° Autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet. 1867.

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*Le Petit Marseillais*, 14 mars 1917)

M. Maurice Tricon, colonel d'artillerie, directeur à Paris de l'École d'instruction des chemins de fer à voie étroite, et M<sup>me</sup> Tricon, née Duprez ; M<sup>me</sup> veuve Henri Mestrallet, née Tricon ; M. Jean Tricon, lieutenant au 40<sup>e</sup> d'artillerie ; M. Pierre Tricon, pilote aviateur ; M. Maurice Tricon, lieutenant au 45<sup>e</sup> d'artillerie ; M<sup>me</sup> Pierre Marie, née Tricon, et M. le docteur Pierre Marie, médecin aide-major, et leur fille ; M. Jacques Tricon ; M<sup>lles</sup> Marcelle, Germaine, Yvonne et Jeanne Tricon ; M<sup>lle</sup> Henriette Mestrallet ; M<sup>me</sup> veuve Frisch, née Bullat (de Paris) et ses enfants ; M<sup>me</sup> veuve Gall, née Girard, et sa fille : M<sup>me</sup> veuve Duprez (de Paris) ; M<sup>me</sup> veuve Marthe d'Avignon ; M<sup>me</sup> veuve Mestrallet ; M<sup>me</sup> veuve Bordes et ses enfants ; M<sup>lle</sup> Laurence Truchet et M. et M<sup>me</sup> Deuzin ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M<sup>me</sup> veuve Hilarion TRICON,

née Flavie BULLOT,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, grand-tante, alliée et amie, décédée en son domicile rue Bienvenu, 15, à l'âge de 86 ans, munie des sacrements de l'Église. On ne reçoit ni fleurs ni couronnes. Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques.

GRANDS TRAVAUX EN BETON ARMÉ  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 5 octobre 1917)

Les affaires de la Société des Grands Travaux en béton armé ont commencé à reprendre pendant l'exercice 1915-16 après avoir été à peu près complètement interrompues depuis le début de la guerre.

Si l'exercice 1915-16 ne s'est soldé que par un bénéfice de 13.131 fr., par contre l'exercice 1916-17 a laissé un profit net de 179.410 fr., ce qui a justifié pour celui-ci la répartition d'un dividende de 5 % ou 5 fr. par action, alors que le solde disponible antérieur avait été reporté à nouveau ; ce dividende ne sera mis en paiement qu'à partir du 15 janvier prochain. Les comptes de Profits et Pertes afférents à chacun de ces exercices se comportent comme suit :

	1915-16	1916-17
PRODUITS		
Bénéfices industriels	154.658	363.505
Intérêts sur fonds placés en banque	76.659	39.143
Régularisations et divers	3.189	2 306
Total des produits	<u>234.506</u>	<u>404 954</u>
CHARGES		
Frais généraux	119.308	108 862
Participation du personnel	5.707	22.000
Agios et frais de banques	544	200
Commissions diverses	334	—
Intérêts sur comptes-courants	6.933	2.415
Pertes sur portefeuille	—	26.939
Jetons de présence	30.000	15 000
Commissaires	1.000	2.000
Amortissements	55.181	48.127
Régularisations	2.368	1
Total	<u>221.375</u>	<u>225.544</u>
Rappel des produits	234 506	404 954
Bénéfices nets	13.131	179.410
Report antérieur	48.340	61.471
	<u>61 471</u>	<u>210.881</u>

La répartition de ces soldes disponibles a été adoptée :

Réserve statutaire	—	9.627
Dividende	—	100 000
Réserve spéciale	—	100 000
Report à nouveau	61.471	31.254
	<u>61 471</u>	<u>240.881</u>

L'exercice en cours s'annonce de manière satisfaisante ; le carnet de commandes est bien garni et tout porte à croire que l'exécution de celles-ci se poursuivra de façon rémunératrice. Toutefois quelque incertitude plane sur le sort des contrats entrepris avant la guerre et dont l'exécution a été brusquement suspendue ; par ailleurs, une partie du matériel et des matériaux de la Société ont été réquisitionnés par l'État : le conseil en poursuit le paiement, non sans rencontrer des difficultés.

Voici comment s'établit, et se compare au précédent, le dernier bilan arrêté au 31 mars :

	1916	1917
ACTIF		
Immobilisations	385.355	363.439
Frais de constitution	20 875	18 787
Marchandises générales	4 147	4.148
Comptes d'avances	4 348	8.629
Contremaîtres	23 223	19 712
Cautions	77 586	77.916
Concessionnaires	23 545	14 678
Participations diverses	157.052	275.000
Travaux en cours	5.552.825	7.494 314
Usine d'Abbeville	2 320	—
Caisse	14.199	15 524
Banquiers	306 110	545.913
Affaires en participations	306 110	545.913
Industrie immob.(compte dépôt)	529 082	555.905
Actionnaires (art. non libérées)	375	375
Fonds placés	266.740	130 646
Créances douteuses	22.101	22 101
	<u>7.393 884</u>	<u>9 895 683</u>
PASSIF		
Capital	2.000.000	2.000.000
Réserve statutaire	82.335	83 335
Fonds de prévoyance	200.000	200 000
Provision sur travaux	4.684.867	6 890.142
Sté Grands Trav. de Marseille	—	100 000
Actionnaires dividendes	44.033	23 198
Créances fournisseurs	255.289	270.357

Comptes divers	64.890	87.769
Profits et pertes	61.471	240.881
	<u>7.393.884</u>	<u>9.895.683</u>

L'accroissement des comptes industriels est symptomatique de l'activité de l'entreprise et paraît de meilleur augure, aussi bien que l'ouverture au passif d'un compte spécial Société des Grands Travaux de Marseille qui compte donc désormais au nombre des principaux clients des Grands Travaux en Béton armé. La trésorerie est aisée puisque le fonds de roulement dépasse un million. La situation financière satisfaisante et les perspectives industrielles encourageantes,

---

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*L'Europe nouvelle*, 2 février 1918)

Cette société, au capital de 2 millions, procédera après autorisation de l'assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet, à l'augmentation de son capital par l'émission d'actions payables en numéraire.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 3 mai 1918)

La prochaine assemblée ordinaire, qui vient d'être reportée à une date ultérieure, sera suivie d'une assemblée extraordinaire en vue de porter le capital de 2 à 4 millions.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 9 juin 1918)

Cette société vient de décider d'augmenter son capital de deux millions à quatre millions et demi de francs. L'argent qu'elle va se procurer ainsi lui permettra de donner une extension nouvelle à ses affaires et d'entreprendre des travaux importants, tels que construction de bateaux en ciment armé, cales de lancement, édification d'ateliers pour les chantiers navals de Caen, entreprise du port de Caronte, etc.

La société trouvera, dans l'exploitation directe d'une forêt dont elle s'est rendue acquéreur, le bois dont elle aura besoin. Elle est à la veille de passer d'autres contrats encore, pour d'importants travaux qui demanderont à être exécutés dans un délai très court.

---

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*La Vérité*, juillet 1918)

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1917-1918, qui se soldent par un bénéfice de 284.802 fr. L'assemblée a voté un dividende de 10 %, qui sera mis en paiement à partir du 15 janvier 1919. Une somme de 50.494 fr. a été reportée à nouveau.

L'augmentation de capital autorisée par l'assemblée extraordinaire du 7 juin dernier sera réalisée prochainement.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 30 juillet 1918)

Malgré la prolongation des hostilités, le dernier exercice de cette société s'est encore passé dans des conditions satisfaisantes. Le conseil s'est efforcé, malgré toutes les difficultés de la situation, d'augmenter le carnet de commandes par des participations avec les premières firmes de Paris : la société prend ainsi part à des affaires de plus en plus importantes.

En dehors des affaires déjà traitées, de nouvelles entreprises sont à l'étude.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 3 septembre 1918)

Cette société procède, en ce moment, à l'augmentation de capital que nous avons annoncée déjà. Elle émet 20.000 actions nouvelles de 100 francs, au prix de 122 fr. 50, et en émettra 5.000 autres dans les six mois qui suivront la cessation des hostilités.

.....

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 12 septembre 1918)

L'augmentation de capital de 2 à 4 millions va être réalisée à partir du 15 septembre. Les actions nouvelles seront émises à 122,50, et réservées aux actionnaires à raison d'une nouvelle pour une ancienne.

---

APPEL DE FONDS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 décembre 1918)

Grands Travaux en Béton armé.— Versement du 1<sup>er</sup> au 31 janv. 1919 des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts, soit 75 fr. par action, à la Société Marseillaise, Banque Privée Lyon-Marseille, Banque Transatlantique. — *Petites Affiches*, 10 déc.

---

BANQUE TRANSATLANTIQUE  
Exercice 1918  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1919)

.....  
La Banque Transatlantique [gros actionnaire des Grands Travaux de Marseille] a participé en outre, à de nombreuses affaires, notamment : ...l'augmentation du capital de la Société des grands Travaux en béton armé...

---

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juillet 1919)

Les produits bruts de l'exercice 1918 de la Société des Grands Travaux en Béton armé se sont élevés à 678.586 fr. contre 552.198 fr. en 1917. Après amortissement de 65.851 fr., le bénéfice net s'établit à 399.661 fr. contre 298.650 fr. précédemment. Après addition du report antérieur (50.994 fr.) et de 75.000 fr. de primes sur les actions nouvelles, le solde disponible ressort à 525.655 fr. Il sera affecté 37.639 fr. aux tantièmes statutaires et 23.733 fr. à la réserve lé gale, ce qui laissera un report à nouveau de 14.283 fr.

Les disponibilités se chiffrent par 1.793.062 fr. en regard de 790.778 fr. d'exigibilités.

Le dividende proposé à la prochaine assemblée sera de 11 fr. 25, en augmentation sur le précédent qui était de 10 fr.

---

Grands Travaux en Béton Arme  
(*La Journée industrielle*, 27 juillet 1919)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Tricon.

Il résulte du rapport présenté par le conseil d'Administration que l'exercice 19181919 se liquide, comme le précédent, par un bénéfice satisfaisant.

Le conseil, malgré des difficultés de tous ordres, est néanmoins parvenu à développer l'activité de la société. Ses différentes participations avec les maisons les plus importantes de France lui permettent de marcher, avec le concours des plus hautes compétences, avec toutes les sécurités qu'elles comportent.

Le conseil a fait allusion, l'an dernier, à des études devant aboutir à quelques contrats très importants. Bien que la situation soit encore stationnaire de ce côté, il espère une solution prochaine.

Le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 525.655 fr. Le conseil propose de fixer le dividende de l'exercice à 11 fr. 25 par action, contre 10 fr. l'an dernier.

L'assemblée a approuvé cette répartition. Elle a réélu M. Worms, administrateur sortant.

---

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 septembre 1919)

On sait l'importance que prenait, déjà avant la guerre, le béton armé dans la construction moderne. Ce mode de construction semble devoir être d'autant plus suivi désormais qu'il est le plus rapide et le plus économique. La Société des Grands Travaux en béton armé a été constituée en 1907 pour prendre la suite des affaires de l'entreprise de travaux publics Tricon et Cie. Le capital d'origine de 1.200.000 fr. a été porté en 1911 à 2 millions et en 1918 à 4 millions ; il est représenté par 10.000 actions de 100 fr. il n'y a pas d'autres titres en circulation, ni obligations, ni parts de fondateur.

L'affaire est surtout une entreprise de travaux publics. Elle n'a pas d'immobilisation autre que le fonds de commerce porté au bilan pour 300.000 fr., tandis qu'il existe au passif pour 405.000 fr. de réserves diverses. Le capital social est donc représenté par les travaux en cours, dont le montant dépasse 7 millions tandis que les provisions reçues pour ces travaux ne sont que de 5 millions. L'augmentation récente du capital avait donc pour objet de permettre à la société de développer ses affaires ; c'est la meilleure preuve que les débouchés ne lui manquent pas. Le produit de l'augmentation du capital est d'ailleurs loin d'avoir encore été utilisé dans son entier ; le bilan au 15 mars 1919 fait ressortir 1.481.788 fr. de sommes en caisse et en banque alors que la dette exigible n'est que de 500.000 fr. environ. La situation financière de la société est donc parfaitement saine.

La clientèle se compose, en dehors de la clientèle privée, de municipalités, notamment la Ville de Paris, des Départements, des grandes entreprises d'intérêt public, comme le Métropolitain, enfin des grandes firmes de travaux publics, comme la Thomson et les Grands Travaux de Marseille. Quelques contrats de travaux très importants sont sur le point d'être traités. Voici les résultats obtenus par la société depuis son origine :

Exercice	Bénéf. nets	Divid. totaux	Divid. par act.
1907-08	51.000	—	—
1908-09	44.000	48.000	4 00
1909-10	134.000	72.000	6 00
1910-11	519.000	240.000	20 00
1911-12	272.000	189.000	15 00
1912-13	265.000	193.000	10 00
1913-14	271.000	200.000	10 00
1915-16	13.000	—	—
1916-17	179.000	100.000	5 00
1917-18	254.000	200.000	10 00
1918-19	525.000	450.000	11 25

La guerre a profondément ralenti l'exploitation, et les résultats de l'exercice 1914-1915 ont été réunis à ceux de 1915-1916. En dernier lieu, il y a une amélioration notable et qui devrait se poursuivre, étant donné que la totalité du nouveau capital n'a pas encore travaillé pendant le dernier exercice. Toutefois, pour ce dernier exercice, la société a fait état, au crédit de son compte de profits et pertes, des 75.000 fr. de prime d'émission des dernières actions. Si l'on retire cette prime des bénéfices nets, il ne reste que les 450.000 fr. qui ont été distribués. Les tantièmes des administrateurs, soit 37.639 fr., ont été pris sur le report à nouveau qui se trouve réduit de 50.993 fr. à 14.283 fr. il a donc été distribué plus qu'il n'a été gagné pendant l'exercice, et l'augmentation de 1 fr. 25 du dividende était sans doute prématurée. Ce dividende, en tous cas, nous paraît manquer d'élasticité. Aussi les cours actuels des actions nous paraissent-ils optimistes.

(*La Terre*, 18 mai 1920)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, tenue le 5 courant, a reconnu sincère, la déclaration de souscription et de versement relative, à la récente augmentation du capital qui se trouve ainsi porté à 4 millions 500.000. francs.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1920)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée ordinaire.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes s'est élevé à 800.713 fr. Le dividende a été fixé à 12 fr. 50 par action.

Pendant l'exercice 1919-1920, la société s'est efforcée de poursuivre le règlement des travaux terminés au cours des exercices précédents et d'étudier, soit seule, soit en collaboration avec d'autres sociétés, de nombreuses affaires importantes. Le rapport signale, à ce sujet, la construction des Chantiers navals à Caen ; les hangars d'aviation de Dugny ; la pyrotechnie militaire de Caen ; les bâtiments de l'arsenal de Bourges ; usine d'explosifs à La Pallice, etc.

Parmi les affaires traitées au cours de l'exercice, et qui sont en cours d'exécution, le rapport cite : reconstruction de plusieurs ponts détruits pendant les hostilités, pour le compte de l'État ; construction d'une centrale hydroélectrique à Pont-à-Vendin ; construction d'un grand pont dans la Drôme ; travaux de déblaiement et reconstruction dans le Cambrésis ; entreprise de Courcelles-Roule, etc., etc.

Le conseil poursuit très activement, en collaboration avec ses associés habituels, différentes entreprises, dont quelques-unes sont en voie d'achèvement : construction de chalands en béton armé, à Poses, pour l'État ; construction de chalands en béton armé à Toulon pour la marine ; bâtiments industriels du Centre de dirigeables pour la marine, à Toulon.

Le rapport signale que la société a pris une participation dans les entreprises suivantes :

Tuileries et matériaux de construction du Soissonnais, Forges et Laminoirs de Creil, Société des Dragages fluviaux.

L'assemblée a approuvé la répartition des bénéfices telle qu'elle lui avait été présentée par le conseil d'administration.

---

Société des Grands Travaux en béton armé  
(*L'Ère nouvelle*, 12 septembre 1920)

La Société des Grands Travaux en béton armé a porté au cours de l'exercice 1919 son capital à 4.500.000 francs. Le bilan au 31 décembre 1919 fait ressortir seulement 300.000 francs d'immobilisations représentés par le compte « Fonds de commerce ». Par contre, le portefeuille se monte à 1 million 381 105 fr. 40 composé presque exclusivement des parts d'intérêts de la société dans diverses affaires de production de matériaux de construction (chaux, ciments, briques, tuiles, fer, etc.). À ce sujet, il faut noter que les difficultés rencontrées chaque jour par les Grands Travaux en béton armé pour l'approvisionnement de leurs chantiers en matériaux les ont amenés à accroître en 1919 leurs participations dans différentes entreprises en vue de s'assurer par préférence un certain tonnage sur la fabrication de leurs usines entravées par le manque de charbon.

La société emploie la majeure partie de son capital dans son exploitation. À l'actif, le compte de l'exploitation s'inscrit à près de 6 millions, dont 4.673.455 fr. 01 de travaux en cours, sur lesquels le passif accuse un versement à titre de provision de 2 millions 802.278 fr. 54. L'actif disponible et réalisable immédiatement dépasse, d'autre part, 1.100.000 fr. pour 900.000 fr. d'engagements de même nature.

Les Grands Travaux en béton armé poursuivent, à l'heure actuelle, en collaboration avec leurs associés habituels, différentes entreprises, notamment la construction de chalands en béton armé à Poses pour l'État, et à Toulon pour la Marine, les bâtiments du centre de dirigeables de Cuers-Pierrefeu pour la Marine, la reconstruction d'ouvrages d'art de la région du Cateau et de la vallée de la Sambre et des travaux- de reconstruction à Reims.

Les résultats financiers à en attendre maintiendront au niveau actuel le bénéfice net qui s'élève à 800.713 fr. 41, sur lesquels la société a distribué 562.500 fr à titre de dividende, soit 12 fr. 50 par action de 100 fr., après avoir appliqué 100.??? fr. à l'amortissement de son fonds de commerce.

---

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 2 octobre 1920)

Malgré une sensible augmentation des frais généraux, la Société des Grands Travaux en béton armé a réalisé pour l'exercice 1919-20, terminé le 15 mars dernier, un bénéfice très notablement supérieur à celui du précédent exercice. En effet. les comptes présentés à l'assemblée du 23 juillet faisaient ressortir un solde créditeur de 785.430 46 contre 474.661 33 l'an dernier. Après adjonction du report antérieur, soit 14.282 95, le solde distribuable s'établissait à 800.713 41, contre 525.655 25.

Voici quelle a été la répartition adoptée, comparativement à celle du précédent exercice :

	1919	1920
Réserve légale	23.733 05	39.321 51
Dividende	450.000 00	562.500 00
Tantièmes	37.639 25	78.316 35
Amortissements	—	—
Report à nouveau	14.282 95	20.575 55
Total	525.655 25	800.713 41

Le dividende a été fixé à 12 fr. 50 par action de 100 fr. contre 11 fr. 25 l'an dernier. Il sera mis en paiement le 15 janvier prochain, contre remise du coupon 15.

Le rapport du conseil mentionne que la société s'est efforcée d'une part de poursuivre le règlement des travaux terminés au cours des exercices précédents, d'autre part, d'étudier, soit seule soit en collaboration avec des sociétés amies avec qui elle travaille habituellement, de nombreuses affaires importantes dans des conditions telles qu'elle se trouve à l'abri des aléas.

Parmi les affaires réglées ou en cours de règlement, on peut citer la construction des chantiers navals, à Caen, les hangars d'aviation de Dugny, la pyrotechnie militaire de Caen, les bâtiments de l'arsenal de Bourges, une usine d'explosifs à La Pallice et la reconstruction d'ouvrages d'art de la région du Cateau et de la Vallée de la Sambre qui paraissent d'ores et déjà devoir donner de bons résultats.

Parmi les affaires traitées au cours de l'exercice et qui sont en cours d'exécution, citons la reconstruction de plusieurs ponts détruits pendant les hostilités pour le compte de l'État, la construction d'une centrale hydro-électrique à Pont-à-Vendin (région de Lens), la construction d'un grand pont dans la Drôme et des travaux de déblaiement et reconstruction dans le Cambrésis.

En outre, avec d'autres sociétés, la compagnie poursuit l'achèvement de chalands en béton armé pour l'État et la marine et divers travaux de reconstruction, notamment à Reims et au Cateau.

Le rapport indique ensuite que pour pallier à la crise du réapprovisionnement en matériaux due au manque de charbon et à la difficulté des transports, la société a dû prendre des participations dans différentes entreprises, ce qui lui permet de les contrôler et d'avoir un droit de préférence sur les produits fabriqués par leurs usines. C'est ainsi que la société a pris des intérêts dans les sociétés suivantes : Tuileries et matériaux de construction du Soissonnais ; Forges et laminoirs de Creil ; Société de Dragages fluviaux.

La comparaison des deux derniers bilans fait ressortir quelques variations à noter. À l'actif, l'encaisse a diminué de 590.000 fr., tandis que le portefeuille augmentait de près de 500.000 fr. par suite des prises d'intérêts signalées plus haut. Les travaux en cours ont diminué de près de 1.800.000 fr., tandis que les avances sur travaux en participation s'accroissaient de 475.000 francs. Au passif, le compte Provision sur travaux en cours a parallèlement diminué, ne s'inscrivant plus que pour 2.802.278 54, contre 5 mil lions 58.929 98. Les autres postes ont peu varié.

La situation financière est satisfaisante, le passif exigible n'est que de 920.000 fr. environ, en regard de plus de 1.125.000 fr. d'actif réalisable, non compris 1.384.000 fr. de valeurs en portefeuille.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 7 octobre 1920)

L'assemblée extraordinaire, tenue hier, a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'émission de 55.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, de manière à porter à 10 millions le capital de la société qui est actuellement de 4.500.000 francs.

Cette émission aura lieu, en une ou plusieurs fractions dont chacune ne pourra être ultérieure à 1 million. Sur ces 55.000 actions, 45.000 seront réservées aux anciens actionnaires, à raison d'une action nouvelle par action ancienne, ou à titre réductible si ces 45 000 actions ne sont pas souscrites entièrement par les anciens actionnaires ; les 10.000 autres seront mises à la disposition du conseil d'administration.

L'assemblée a également approuvé les participations prises par le conseil d'administration dans différentes sociétés : Chantiers navals français, Société immobilière de Courcelles Roule, Tuileries et matériaux de construction du Soissonnais ; Société de Dragages fluviaux, Forges et laminoirs de Creil, et autorisé le conseil d'administration à prendre toutes participations dans les sociétés déjà constituées ou à constituer.

Un certain nombre d'articles des statuts ont été modifiés, en vue particulièrement de les adapter aux remaniements apportés à la loi de 1867 par la loi de 1913 et de porter au 31 mars la clôture de l'exercice social.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Libre Parole*, 29 décembre 1920)

Le conseil a décidé de réaliser la deuxième et dernière partie de l'augmentation du capital de 2 millions à 4 millions et demi autorisée par l'assemblée du 7 juin 1918. Il sera donc procédé à l'émission des 5.000 actions nouvelles de 100 francs.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère de la guerre  
TABLEAU DE CONCOURS DE 1920  
de la réserve et de l'armée territoriale.  
2<sup>re</sup> PARTIE

(*Journal officiel de la République française*, 21 janvier et 21 avril 1921)

Artillerie  
Officiers

Tricon (Benjamin Maurice Joseph) : lieutenant-colonel (territorial) au 68<sup>e</sup> rég. d'artillerie ; 42 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1912.

---

1921 (mai) : participation dans le consortium de construction et d'exploitation du port de Caronte

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 4 juillet 1921)

Cette société vient de transférer son siège social, qui se trouvait précédemment 2 bis, rue du Havre, à Paris, dans l'immeuble qu'elle a construit 25, rue de Courcelles, à Paris.

En participation avec des entreprises avec lesquelles elle a l'habitude de collaborer, la société procède à la reconstruction, dans les régions libérées, des ponts et passages supérieurs pour la Cie des chemins de fer du Nord, et d'une grande partie de la ville d'Armentières ;

À Paris, elle poursuit la construction pour le compte du Métropolitain de la ligne « Trocadéro-Porte de Saint-Cloud », qui, commencée il y a deux mois, sera en mesure de fonctionner dans un an et demi environ ;

[Au Maroc, elle vient d'entreprendre les appontements de Kenitra, pour la Société des Ports Marocains ; elle espère pouvoir commencer les travaux dans deux mois, lorsqu'elle aura amené le matériel nécessaire à pied d'œuvre.](#)

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 12 juillet 1921)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 11 juillet sous la présidence de M. Tricon, président du conseil d'administration.

L'activité de la société, au cours de l'exercice 1920-1921, s'est, poursuivie d'une manière satisfaisante. Le conseil a fait aboutir les règlements définitifs de diverses

entreprises importantes et en poursuit de nouvelles, en cours d'exécution, notamment : la reconstruction, de plusieurs ponts dans les régions libérées. construction de bâtiments industriels du centre de dirigeables de Cuers-Pierrefeu, de la centrale hydro-électrique de Pont-à-Vendin, travaux divers de reconstruction à Reims, dans le Cambrésis et la région d'Armentières, ouvrages d'art de la région du Cateau et de la vallée de la Sambre.

En outre, le conseil poursuit l'étude de différentes affaires importantes. Le décret de concession des établissements maritimes de Caronte a été obtenu : les travaux, très importants vont commencer prochainement.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1920-1921. se soldant par un bénéfice net de 914.176 fr., un peu supérieur à celui de l'exercice précédent, et fixé le dividende à 12 fr. 50 par action, payable, sous déduction des impôts, à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, contre remise du coupon n° 17. Une somme de 160.000 fr. a été réservée à l'amortissement du « Fonds de commerce » et une somme de 100.000 fr. portée au compte des Réserves.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateurs, de MM. Ch. Rebuffel. P. Rauzy <sup>6</sup>, P. Ville <sup>7</sup>, et a réélu M. Maurice Tricon, administrateur sortant.

---

Grands Travaux en Béton armé  
(Cote de la Bourse et de la banque, 14 août 1921)

L'assemblée extraordinaire d'hier a vérifié la sincérité des opérations concernant la récente augmentation du capital qui est ainsi définitivement porté de 4.500.000 fr. à 7.500.000 fr.

---

Établissements maritimes de Caronte  
(La Journée industrielle, 2 septembre 1921)

Ainsi que nous l'avons annoncé en son temps, un décret, en date du 21 avril 1921, avait autorisé et déclaré d'utilité publique, les travaux de création dans l'étang de Caronte, d'un établissement maritime important, comprenant un quai, un terre-plein et un outillage publics situés sur la rive noire de l'étang, à l'ouest du viaduc du chemin de fer. On se rappelle que la construction et l'exploitation des installations avaient été concédées à un consortium comprenant notamment les Grands Travaux de Marseille, la Société Générale d'Entreprises et les Grands Travaux en béton armé. Ce consortium vient de constituer, pour la réalisation de cette affaire, une société au capital de 5 millions dénommée : Établissements maritimes de Caronte.

Le conseil d'administration est composé de MM. Bargmann, Blanchet, Estrine, Fougerolle, Giros, Noblemaire, Rebuffel, Savon et Tricon.

Cette société, toutefois, ne sera définitivement constituée qu'après approbation, par le Conseil d'État, de sa substitution au consortium concessionnaire.

---

Grands Travaux en béton armé

---

<sup>6</sup> Paul Rauzy (1865-1942) : fondateur de la Société commerciale française de l'Indochine. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Commerciale\\_frse\\_IC.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Commerciale_frse_IC.pdf)

<sup>7</sup> Paul Ville (1869-1924) : fondateur de la Société commerciale française de l'Indochine. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Commerciale\\_frse\\_IC.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Commerciale_frse_IC.pdf)

(Le Ciment, décembre 1921)

En dépit de la crise profonde qui a atteint l'industrie du bâtiment, cette société a pu présenter à ses actionnaires des résultats satisfaisants.

Les bénéfices réalisés sur ses chantiers, ainsi que sur ceux entrepris en participation, se sont élevés à 1.266.422 fr., contre 1.003.377 fr en 1919-1920. Bien que les frais généraux aient passé de 283.079 fr. à 555.512 fr., le profit net est ressorti à 914.176 fr., au lieu de 800.713 fr. précédemment. Voici quelle a été la répartition : réserve légale, 44.680 fr. ; dividende, 562.500 francs ; réserves et amortissements, 200.000 fr. ; tantièmes, 93.588 fr. ; report à nouveau, 18.408 fr. Le dividende a été maintenu à fr. 12.50 par action.

Voici le résumé des deux derniers bilans arrêtés au 15 mars (fr.) :

	1921	1920
ACTIF		
Immobilisé et à amortir	6.664.113	5.927.901
Réalisable et disponible	6.529.217	3.025.905
Totaux	<u>13.193.330</u>	<u>8.953.806</u>
PASSIF		
Envers la société : capital	4.500.000	4 000.000
Envers la société : réserve	168.694	129.392
Envers les tiers : créiteurs divers	7.310.460	3.723.701
Bénéfices	914.176	800.713
Totaux	<u>13.193.330</u>	<u>8.953.806</u>

---

1922 (mai) : PARTICIPATION DANS LES GRANDS TRAVAUX D'EXTRÊME-ORIENT  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Grds\\_Travaux\\_Ext.-Or.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Grds_Travaux_Ext.-Or.pdf)

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 11 juillet 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, qui devait avoir lieu hier, au siège social, 25, rue de Courcelles, a été reportée au 21 juillet, le quorum n'ayant pas été atteint.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 23 juillet 1922)

Cette société, dont le siège est 25, rue de Courcelles, à Paris, a tenu, le 21 juillet, son assemblée ordinaire, qui a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1921-1922, clos le 31 mars 1922.

Malgré les difficultés de la situation générale, les résultats de cet exercice sont satisfaisants. Ils se soldent par un bénéfice net de 1 million 167.973 fr. 70, contre 914.176 francs précédemment.

Après prélèvement de la réserve légale et du paiement de 5 % d'intérêts aux actions, soit 432.728 fr. 25, il reste un solde disponible de 735.245 fr. 45, sur lequel 100.000 francs ont été affectés aux réserves et 99.999 francs aux amortissements du fonds de commerce. Une somme de 51.970 fr. 90 a été reportée à nouveau.

La distribution d'un dividende complémentaire de 5 francs par action a été votée. Cette distribution porte sur 75.000 actions au lieu de 45.000 l'an dernier, par suite de l'augmentation de capital opérée au cours de l'exercice.

Le rapport, lu à l'assemblée, signale qu'au cours de l'exercice, les entreprises suivantes ont été définitivement achevées : entreprise de Courcelles-Roule ; fours de Lestrem ; bâtiments pour la Compagnie générale transatlantique, à Saint-Nazaire.

En outre, la société continue actuellement la reconstruction de nombreux ponts dans les régions libérées ; des travaux de déblaiement et de reconstruction dans le Cambrésis ; des travaux divers de reconstruction à Reims ; des bâtiments industriels du centre de dirigeables de Cuers-Pierrefeu ; des ouvrages d'art du Cateau et de la vallée de la Sambre ; des travaux divers de reconstruction dans la région d'Armentières ; l'accès de diverses stations du Métropolitain à Paris ; l'entreprise du port de Caronte ; la route du « Bord de l'Eau » pour le département de la Seine ; les bâtiments de la sous-station électrique de Vitry-sur-Seine ; la remise à locomotives à Limoges pour le chemin de fer du P.-O. ; les entrepôts aux docks de Bordeaux ; des travaux divers de reconstruction à Chauny ; [l'appontement du port de Cam-Pha \(Tonkin\)](#) ; enfin, le pont de Port-de-Bouc.

Enfin, la société poursuit actuellement le règlement de diverses entreprises qui paraissent d'ores et déjà devoir donner de bons résultats. Ce sont : [les appontements de Kénitra](#) ; la centrale hydroélectrique de Pont-à-Vendin ; des travaux divers de reconstruction à Reims ; la construction de deux immeubles, 11, rue d'Aguesseau, et rue Scribe, à Paris (travaux en sous-œuvre) ; des travaux divers de reconstruction dans la région d'Armentières ; la construction des accès des stations du Métropolitain « Jasmin-Ranelagh ».

---

#### Grands Travaux en béton armé (*La Journée industrielle*, 10 octobre 1922)

Cette société, dont le siège est à Paris, 25, rue de Courcelles, vient d'être déclarée adjudicataire des travaux de génie civil de l'adduction à Paris des eaux de source de la Voulzie et du Durteint. Ces travaux doivent être terminés dans un délai de trois ans. L'aménagement des chantiers est commencé depuis un mois environ. L'ensemble des travaux coûtera approximativement 29 millions.

D'autre part, la société vient d'entreprendre, outre quelques nouveaux travaux dans les Régions libérées, la construction à Paris de deux immeubles, l'un sis 11, rue des Petits-Champs, pour les *Petites Affiches*, l'autre 69, rue Legendre.

Les travaux en Orient sont confiés à la société des [Grands Travaux d'Extrême-Orient\\*](#), fondée, comme nous l'avons annoncé, sous les auspices de la Société des Grands Travaux en béton armé, de la Société des Grands Travaux de Marseille, de la Société d'Entreprises générales au Maroc, ayant toutes leur siège à Paris, rue de Courcelles, 25. Cette nouvelle société vient de fonder une agence à Haïphong (Tonkin), 9, boulevard de l'Amiral-de-Beaumont, dans les locaux de la Société commerciale française de l'Indo-Chine.

---

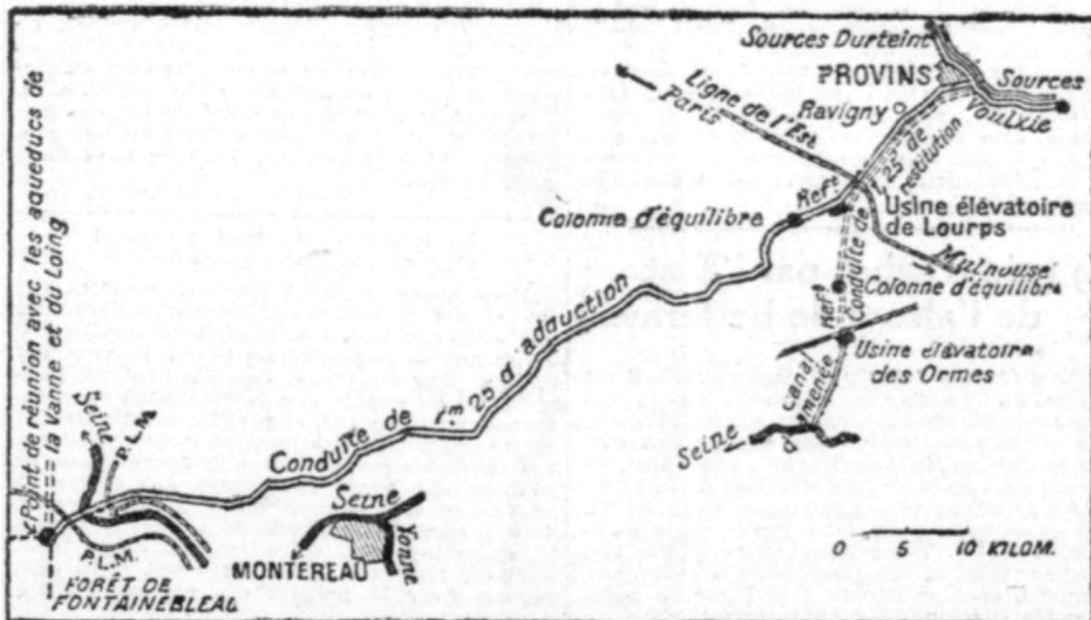
GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*Comœdia*, 17 octobre 1922)

Vont exécuter pour 20 millions de travaux d'adduction d'eau pour la Ville de Paris.

MINISTÈRE DE LA MARINE  
(*Journal officiel de la République française*, 1<sup>er</sup> novembre 1922)

Par décision ministérielle du 28 octobre 1922, il est accordé à M. le contrôleur adjoint de l'administration de la marine, Lancrenon, un congé de trois ans, sans solde et hors cadres dans les conditions du décret du 21 décembre 1920, pour servir à la Société des grands travaux en béton armé.

L'adduction à Paris des eaux de source du Durteint et de la Voulzie  
(*La Journée industrielle*, 19 janvier 1923)



Le plan des conduites d'adduction et de restitution

C'est pour l'été 1924 que les Parisiens doivent recevoir dans leurs robinets les eaux limpides de la Voulzie et du Durteint qui ont fait rêver Hégésippe Moreau.

Les sources des environs de Provins fourniront, en effet, à la capitale, 90.000 mètres cubes d'eau par jour, soit environ le cinquième de la consommation parisienne actuelle.

Mais la Ville de Paris, ne voulant pas que ce prélèvement nuise à l'alimentation des cours d'eau de Seine-et-Marne, restituera intégralement en eau de Seine le cube d'eau qu'elle aura enlevé.

Les travaux en voie d'exécution visent donc :

- 1° L'adduction des eaux de source à Paris ;
- 2° La restitution en eau de Seine.

L'adduction des eaux de source

Les travaux de captage se poursuivent dans les deux régions de la vallée de la Voulzie et de celle du Durteint.

Ceux de la vallée de la Voulzie comprennent le captage des sources de Tête Voulzie et du Talus, de la Vicomté, des Auges, des Neufs, du Bassin, du Moulin-Rouge, dont le débit global est évalué à 700 litres d'eau à la seconde.

Les travaux de la vallée du Durteint comprennent le captage des sources des Fontaines, des Foutenus, du Brocart, dont le débit total est évalué à 420 litres d'eau à la seconde. Le mode de captage adopté est, en général, le système par galeries, qui va chercher l'eau jusqu'en son gîte géologique.

Dans chacune de ces galeries vient se déverser l'eau de chaque nappe souterraine; puis, toutes ces galeries aboutissent; par des conduites. à des pavillons de jonction des sources.

Par gravitation, l'eau est amenée de là, au moyen d'aqueducs secondaires, dans une chambre de réunion, située à l'entrée de la ville de Provins. L'aqueduc secondaire amenant les eaux de la vallée du Durteint est construit en ciment armé. Il a un diamètre de 0 m. 90 et une longueur de 3 km. 500. L'aqueduc secondaire, amenant les eaux de la Voulzie, dont le débit est plus important, mesurera 1 m. 10 de diamètre et 4 km de longueur.

En amont de la ville de Provins, au point de jonction des aqueducs secondaires, commence l'aqueduc principal, qui aboutit à l'usine élévatoire de Lourps (Seine-et-Mame), sur la rive droite de la Seine. La première partie de cet aqueduc, d'environ 2 km, est en ciment armé; son diamètre mesure 1 m. 25.

L'usine élévatrice monte l'eau à la hauteur de 66 mètres, jugée nécessaire pour franchir en siphon les nombreux accidents du terrain rencontrés avant de rejoindre l'aqueduc du Loing. située sur la rive gauche de la Seine à hauteur de Fontainebleau. Cette usine comprendra sept groupes motopompes, composés chacun d'un moteur Diesel Renault de 400 HP, accouplé directement à une pompe multicellulaire « Rateau » ; chaque groupe motopompe devra produire un débit de 225 litres-seconde à 66 mètres.

L'usine sera pourvue d'un pont roulant électrique et de tous les appareils hydrauliques nécessaires aux mesures de pression et de débit. Elle produira elle-même le courant nécessaire à son éclairage et à la force motrice du pont roulant et des ateliers.

Une colonne d'équilibre, d'un volume de 1.500 mètres cubes, dont le rôle est de régulariser le débit, amène l'eau à l'aqueduc principal, constitué par une conduite en fonte de 1 m. 25 de diamètre et qui se développe comme un serpent gigantesque sur 39 kilomètres de longueur. En traversant les arrondissements de Provins et de Fontainebleau, l'aqueduc rencontrera certaines traversées difficiles, au passage de vallées très prononcées, comme le Rû de Chailly, sous la ligne du P.-L.-M., à la traversée de la Seine par un pont de 95 mètres de portée et enfin au passage supérieur sur le P.-L.-M., sur la rive gauche. Dans la forêt de Fontainebleau. la conduite rejoindra les aqueducs du Loing et de la Vanne, d'où les eaux seront dirigées sur Paris par ces aqueducs.

#### Le premier projet

Un premier projet d'aqueduc en maçonnerie avait été déposé tout d'abord. Il présentait l'avantage de supprimer l'usine élévatrice de Lourps, qui demandera des frais d'entretien assez considérables. L'eau devait venir, en effet, par simple gravitation, dans un aqueduc à circulation libre, depuis les sources jusqu'à Fontainebleau. D'autre part, les conduites sous pression présentent de plus graves inconvénients qu'un aqueduc à circulation libre au cas où une rupture viendrait à se produire. Cependant, pour des raisons d'opportunité, le système de la canalisation en fonte a été adopté. L'aqueduc en maçonnerie aurait dû, en effet, passer sous terre à des profondeurs atteignant parfois 50 mètres. On excluait, par le système de la canalisation en fonte, l'aléa de difficultés

techniques qui pouvaient entraîner la prolongation du délai prévu et le dépassement des crédits fixés. Au point de vue technique, le système de conduite à circulation forcée n'est pas une innovation. La ville de Paris a déjà utilisé de semblables conduites, telle que la conduite de refoulement qui va de Saint-Maur au réservoir de Ménilmontant.

#### La restitution en eau de Seine des débits dérivés

L'eau de Seine est amenée par un vieux canal attribué à Riquet, le fameux perceur de canaux. Ce canal, aménagé et prolongé, part dans le voisinage de Saint-Sauveur pour aboutir à un point où sera construite l'usine des Ormes. Cette usine se différencie seulement de celle de Lourps par la hauteur du relèvement.

De l'usine, l'eau de Seine sera refoulée par l'intermédiaire d'une conduite en fonte frottée de 1 m. 25 de diamètre dans une colonne d'équilibre, située dans les collines de Germigny. La contenance de cette cuve est de 1.500 mètres cubes. De ce point, la conduite en fonte prend la direction de Provins jusqu'à la chambre de réunion, où l'eau est répartie vers les points de restitution.

#### Distribution des travaux

Les travaux de captage sont faits par la ville de Paris.

Les travaux pour le dispositif d'adduction jusqu'à l'usine de Loupes sont confiés à la Société des Grands Travaux en béton armé, ainsi que la partie de restitution comprise dans la même région, soit 18 km 560 de conduites de 1 m. 25, 1 mètre et 0 m. 90 de diamètre.

À partir de l'usine de Lourps, la Société Eau et Assainissement effectue les travaux d'adduction jusqu'à Fontainebleau sur une longueur d'environ 48 km, ainsi que les travaux de restitution entre l'usine des Ormes et celle de Lourps soit 14 km environ.

L'usine des Ormes sera construite par la Société de Construction Mécanique, Anciens Établissements Garnier, Faure-Beaulieu.

Ces travaux d'utilité publique sont menés depuis plusieurs mois avec la plus grande rapidité, un récent décret ayant déclaré leur urgence. Aussi, avons-nous le bon espoir que les Parisiens, en 1924, n'auront plus à souffrir du manque d'eau.

Signalons enfin que tous les tuyaux en fonte sont fournis par les Hauts Fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson, qui se sont fait une spécialité de cette fabrication.

---

#### Grands Travaux en béton armé (*Le Ciment*, février 1923)

Cette société vient d'être déclarée adjudicataire pour les travaux de construction d'une rotonde et de bâtiments divers, au dépôt de chemins de fer de l'État, à La Rochelle.

Le prix de l'adjudication est de 1.319.700 francs.

---

#### Grands Travaux en béton armé (*Le Ciment*, avril 1923)

Cette société porte actuellement son capital de 7.500.000 francs à 10 millions par l'émission à 118 fr. 50 de 25 actions de 100 francs.

---

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1923)

Les comptes au 31 mars 1923 de la Société des Grands Travaux en béton armé accusent un bénéfice net de 1.082.898 fr, contre 1.167.994 fr. l'exercice précédent. À l'assemblée convoquée pour le 11 juillet, le conseil proposera le maintien du dividende à son chiffre antérieur, soit 10 fr.

---

Grands travaux en béton armé  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juillet 1923)

Cette société est abondamment pourvue de travaux qu'elle exécute soit seule, soit en participation. Lors de la dernière assemblée, qui s'est tenue le 21 juillet 1922, elle avait en cours, dans ces conditions, 5 millions de francs de travaux à Reims, 25 millions à Armentières, 12 millions pour le port de Caronte, 10 millions pour les Docks de Bordeaux, [la construction d'un appontement et d'une centrale électrique à Campha \(Tonkin\)](#) et divers travaux de moindre importance. A cette liste, est venue s'adjoindre depuis toute une série d'autres travaux tels que : l'adduction pour la ville de Paris, des eaux de la Voulzie et du Durteint (8 millions) ; construction de la centrale de Fenne (6 millions) ; d'un immeuble à Bordeaux pour la Banque de France (5 millions) ; d'une ligne de chemin de fer de Libourne à Langon (8 millions) ; [du môle d'Al-Djafna en Algérie \(3 millions\)](#) ; [affaires diverses au Maroc \(2 millions\)](#), etc.

De concert avec d'autres affaires d'entreprises, la Compagnie a créé la Société des [Grands Travaux d'Extrême-Orient](#), qui est susceptible de prendre d'importants développements.

Entreprise bien conduite et dès maintenant rémunératrice, la Société des Grands Travaux en béton armé est appelée à donner d'année en année des résultats en sensible progression. Elle compte parmi les affaires désignées pour profiler dès cette année de la reprise de la construction et les cours de ses actions paraissent appelés à une importante progression. On cote aujourd'hui 132.

*Les Intérêts économiques*

---

Grands Travaux en béton armé  
(*Le Journal des finances*, 27 juillet 1923)

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1922. Le bénéfice net atteint 1.082.898 fr. et le dividende (payable le 15 octobre) a été fixé à 10 fr.

Le rapport signale que les travaux de l'immeuble sis rue d'Aguesseau et l'accès des stations du Métropolitain Jasmin et Ranelagh sont terminés, de même que la centrale hydro-électrique de Pont-à-Vendin. Parmi les travaux en cours de règlement figurent les [appontements de Kénitra \(Maroc\)](#). et les stations du Métropolitain Invalides et Vaneau. De nombreux travaux sont en cours d'exécution en France et à l'étranger, [particulièrement en Indochine](#).

---

Grands Travaux en béton armé  
(*Le Ciment*, août 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 21 juillet dernier. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1923 ainsi que le bilan, dont le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 1.082 898 fr. 15. Le dividende a été fixé à 10 francs brut. Une somme de 150 000 francs a été portée aux réserves diverses. Le report sur l'exercice 1923-1924 s'élève à 40.694 fr. 80.

Le bilan au 31 mars 1923 se présente ainsi :

Actif : espèces en caisse et en banques, 322.803 francs; valeurs mobilières et terrains, 2.884.379 fr. 53 ; cautionnements, 117.624 fr. 50 ; matériel et outillage, 140.629 fr. 01 ; avance au Timbre, 95 787 fr. 51 ; travaux en participation, 5.553 116 fr. 10 ; travaux sans participation, 2.660.222 fr. 11 ; débiteurs divers, 1.350 486 fr. 86.

Passif : capital, 7.500.000 francs ; réserve statutaire, 271.102 fr. 05 ; réserves diverses, 500.000 francs ; dividendes à payer, 76.894 fr. 48 ; créditeurs divers, 1.891 713 fr. 59 ; comptes provisions (acomptes sur travaux), 1.799.442 fr. 35 ; pertes et profits, 1.082.898 fr. 15.

Le rapport indique les entreprises actuellement en cours d'exécution ou à l'étude par les soins de la société, savoir : travaux divers de reconstruction dans la région de Reims ; bâtiments de la sous-station électrique de Vitry-sur-Seine ; entreprise du port de Caronte ; construction des ponts dans les régions libérées; travaux de reconstruction à Chauny ; route du « Bord de l'Eau » (département de la Seine) ; remise à locomotives à Limoges pour les chemins de fer de P. O. ; travaux municipaux à Limoges ; Banque de France à Bordeaux ; entrepôts des docks de Bordeaux ; poudrerie militaire d'Aubigne (Sarthe) ; bâtiments divers à la gare de La Rochelle-Bongraine ; travaux d'amélioration du canal d'Orléans ; centrale électrique de Fenne (Sarre) ; conduites d'eau de la Vouizie et du Durteint, à Provins ; passerelle m béton armé à Champagne-sur-Seine ; travaux de construction diverses à Lille ; construction du chemin de fer de Libourne à Langon ; [pont sur le Sebou, au Maroc](#) ; [appontements de Cam-Pha \(Tonkin\)](#) ; [centrale électrique de Hongay \(Tonkin\)](#) ; [canaux d'irrigation du Song-Cau \(Tonkin\)](#).

L'assemblée a réélu, pour une période de six ans, MM. Charles Michel et Jean Tricon, administrateurs sortants.

---

Qui êtes-vous ? 1924 :

REBUFFEL (Charles), ingénieur ; président de la Société des [Grands Travaux de Marseille](#) [GTM].

3, rue du Général-Appert, T. : Passy 80-54 (domicile) ; et 25, rue de Courcelles (bureaux).

Officier de la Légion d'honneur ; Croix de guerre.

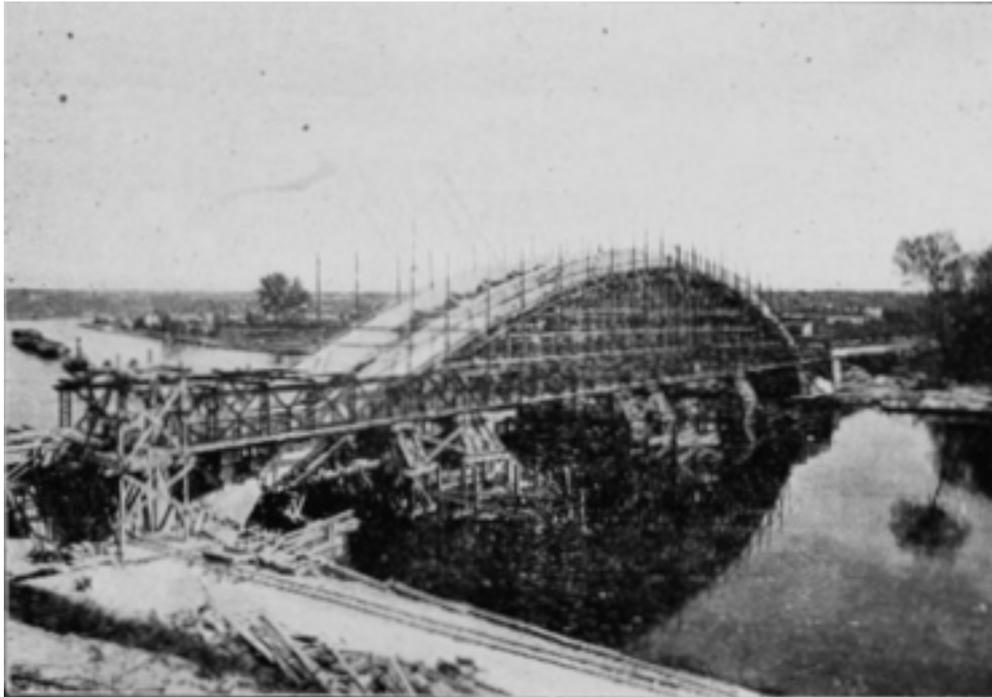
Marié à M<sup>lle</sup> Sans.

Administrateur de la Compagnie générale des colonies, de l'Établissement maritime de Caronte, de la Société d'Énergie électrique du littoral méditerranéen, de la Société d'Énergie électrique du Sud-Ouest, de l'Union d'électricité, de la [Société des Grands Travaux en béton armé](#), de la Société française d'entreprises.

Club : Union interalliée.

---

Note sur la passerelle de Champagne-sur-Seine  
par M. Tricon,  
ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur-constructeur  
(*Le Ciment*, juin 1924)



Dans un coin pittoresque de la vallée de la Seine, à quelques kilomètres en aval de Moret-les-Sablons, s'exécute un ouvrage important, tant par son ampleur que par son utilité. Nous voulons parler de ce qui, modestement, est appelé la passerelle de Champagne-sur-Seine.

Cet ouvrage est destiné à permettre aux piétons de traverser la Seine, et à supporter deux conduites en fonte de 1 m. 25 de diamètre, qui doivent amener à Paris les eaux de la Vouizie et du Durteint.

Les dimensions de cette passerelle sont comparables à celles du pont de Saint-Pierre-de-Vouvray, qui vient à peine d'être terminé, sur le même fleuve.

Elle franchit la Seine en une seule travée de 114 m. de portée entre nu des culées, et se continue, sur le lit majeur de la Seine, par un ouvrage en poutres droites continues, dont la longueur atteint 150 mètres.

#### DESCRIPTION DE L'OUVRAGE SUR LE LIT MAJEUR DE LA SEINE

Nous n'en parlerons qu'à titre d'indication. Il a une longueur d'environ 150 mètres et se compose de 17 travées de poutres droites continues, supportées chacune par des poteaux en béton armé.

L'arc à trois articulations a été choisi pour permettre le libre jeu de la dilatation et pour ne pas compromettre la sécurité de l'ouvrage dans le cas où les culées viendraient à tasser.

Ces poteaux sont fondés chacun sur quatre pieux en béton armé, battus au refus, et dont les têtes sont noyées dans une semelle en béton armé.

On a réservé un joint de dilatation, toutes les quatre travées.

#### DESCRIPTION DE L'OUVRAGE SUR LE LIT MINEUR DE LA SEINE

L'ouvrage est entièrement en béton armé. Il est constitué par un tablier suspendu par des tirants à deux arcs à trois articulations ; la distance entre les deux articulations de naissance est de 97 m. 50.

La grande portée de l'ouvrage a conduit à adopter le type du pont à arc supérieur. La flèche a été déterminée de manière à obtenir le prix de revient minimum, en tenant compte de ce qu'une flèche trop haute rendrait l'ouvrage trop sensible aux effets du vent.

.....  
Actuellement, la Société des Grands Travaux en béton armé, qui exécute les travaux, pense décintrer les arcs avant de couler complètement le tablier.

---

Marius BÉRENGIER,  
administrateur délégué (1924-1929)

Né le 9 déc. 1871 à Marseille.  
X (1891-1893), École des Ponts et Chaussées (1893-1894).  
Élève ingénieur (1894-1897), ingénieur, puis ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (1897-1912)  
Directeur général à Tunis de la Cie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax (1912-1914).  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ports\\_Tunis-Sousse-Sfax.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ports_Tunis-Sousse-Sfax.pdf)  
Chef de bataillon, chef du génie à Tunis (1914-1916).  
Directeur du transit maritime militaire du port de Marseille (1916-17).  
Directeur des transports maritimes au sous-secrétariat d'État à la marine marchande(1917-1919).  
Chevalier de la Légion d'honneur du 4 mai 1916 (min. Guerre) : sous-intendant militaire de 3<sup>e</sup> classe du cadre auxiliaire au génie maritime de Paris.  
De nouveau directeur à Tunis (1919-1921), puis administrateur de la Cie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax.  
Missions en Afrique occidentale pour la Cie générale des colonies (1921-1924).  
Administrateur délégué de ses filiales La Construction africaine (1922).  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Construction\\_africaine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Construction_africaine.pdf)  
et la Silico-calcaire africaine à Dakar.  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Silico-Calcaire\\_africaine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Silico-Calcaire_africaine.pdf)  
Introduit probable de Maurice Tricon, de deux de ses fils et du banquier Édouard-Raphaël Worms au conseil de la Cie des ports de Tunis, Sousse et Sfax.  
Officier de la Légion d'honneur du 13 jan. 1936 (min. TP) : directeur général adjoint (depuis 1929) et administrateur, puis vice-président des Grands Travaux de Marseille.  
Missions en AOF (1921-1922, 1928, 1930), en Algérie (1923) et au Maroc (1931).  
Administrateur des Grands Travaux d'Extrême-Orient.  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Grds\\_Travaux\\_Ext.-Or.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Grds_Travaux_Ext.-Or.pdf)  
Décédé à Paris le 11 mai 1944.

---

De son mariage avec une Dlle Nicolle, une fille, Suzy, mariée en 1929 avec Pierre Wiriot (1899-1937), administrateur délégué des Ports de Tunis, Sousse et Sfax.

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 juillet 1924)

Les comptes de l'exercice au 31 mars 1924 des Grands travaux en béton armé, qui seront soumis à l'assemblée du 21 juillet, font ressortir une perte sur entreprises de 190.266 fr. et, compte tenu des -40.694 fr. des bénéfices reportés, un solde débiteur de 239.757 fr., contre un bénéfice de 1.089.898 fr. en 1922-23.

---

Société des Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 2 août 1924)  
(*Le Ciment*, août 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 25, rue de Courcelles, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice 1923-1924 se soldant par une perte de 239.757 fr. 80.

Au cours de cet exercice, la Société a subi le contrecoup de la crise que traverse l'industrie des travaux publics.

L'avalissement des prix, conséquence de la concurrence, l'a conduite, pour un grand nombre de ses travaux, à des règlements difficiles et n'intervenant qu'à longue échéance.

Dans ces conditions, il n'a pu être fait état, dans le bilan, que des résultats d'un petit nombre d'entreprises, dont les règlements définitifs ont abouti au cours de l'exercice.

Parmi les affaires liquidées, courant 1923-1924, le rapport cite : [les appontements de Kénitra, au Maroc](#) ; la poudrerie militaire d'Aubigné ; l'appontement du Havre ; l'exploitation de la forêt de Chaux ; l'entreprise de Cuers-Pierrefeu. Ces deux dernières ont fait l'objet de règlements litigieux qui ont abouti à un résultat déficitaire. L'entreprise des appontements du Havre, par suite de la défaillance d'un sous-traitant, a dû être réglée par la voie contentieuse, et le résultat a été défavorable pour la société qui a subi, de ce fait, une perte assez lourde.

Le conseil poursuit, à l'heure actuelle, les règlements définitifs de diverses affaires, parmi lesquelles le rapport cite : les travaux de reconstruction dans la région d'Armentières ; les travaux du Métropolitain, à Paris ; l'immeuble des « Petites Affiches », rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.

La société poursuit, en outre, soit seule, soit en participation, diverses entreprises en cours d'exécution, notamment : l'entreprise du port de Caronte ; la reconstruction de ponts dans les régions libérées ; la centrale électrique de Ferme ; les conduites de la Voulzie et du Durteint ; [le pont sur le Sebou, au Maroc](#), etc.

---

*Annuaire industriel, 1925 :*

BÉTON ARMÉ (Société des Grands Travaux en), 25, rue de Courcelles, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Elys. 64-14. Cap. 7.500.000 fr. Conseil d'adm. : Prés. et adm.-délégué : M. Maurice Tricon ; Adm. : MM. Jean Tricon, Édouard Worms, Charles Michel, Charles Rebuffel [GTM], Paul Rauzy, Paul Ville. Chantiers à Reims, Armentières, Le Cateau, Lens, Maubeuge.

Travaux en béton armé pour barrages, réservoirs, prises d'eau et déversoirs, appontements, estacades, passerelles et ponts. Conduites d'eau en ciment armé, réservoirs et châteaux d'eau en béton armé. Entreprises générales de construction et d'installations d'usines. Constructions en béton armé. Hangars. (13-30572).

---

#### ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS (*Annuaire industriel, 1925*)

Michel (Charles). 11 *bis*, bd Jules-Sandeau, Paris, 16<sup>e</sup>. — Administrateur délégué de la Société franco-roumaine des ciments de Morcin [Cimentul] ; des [Phosphates tunisiens](#) ; de la Société des grands travaux en béton armé [GTBA (Tricon)] ; de l'Émaillerie de Creil et de la Sarre ; [de la Société commerciale de l'Indo-Chine](#) ; [des Mines de zinc du Lorbeus](#) [Tunisie].

---

Ingénieurs et ingénieurs-conseils

(*Annuaire industriel*, 1925)

Béra (Henri), chev. Lég. honn., 19, av. de La-Bourdonnais, chef des services techniques de la Société des Grands Travaux en béton armé, 25, r. de Courcelles, Paris. (Construction et Travaux publics.)

Né le 27 janvier 1872 à Saint-Père (Yonne).

Chev. LH du 30 avril 1918 (min. Guerre) : cne territorial au 57<sup>e</sup> R.A.

Décédé le 3 mai 1957.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 22 juillet 1925)

Les comptes de l'exercice 1924, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 23 juillet, se soldent par une perte de 4.148.069 francs. Si on ajoute le déficit de l'exercice 1923, on obtient un solde déficitaire de 4.387.326 francs.

Le rapport, qui sera lu au cours de cette assemblée, attribue cette situation à une révision sévère de la valeur des titres en portefeuille, à la dépréciation des créances de l'État et, enfin, aux fluctuations anormales des prix de la main-d'œuvre et des matériaux.

Il n'a pas été tenu compte, dans le bilan, d'importantes réclamations formulées par la société et qui sont encore en litige.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1925)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 25, rue de Courcelles, tenue hier, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, faisant ressortir une perte de 4.148.069 fr., ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans notre numéro du 22 courant.

Le rapport du conseil d'administration expose que la crise qui a sévi avec persistance dans les travaux publics a rendu de plus en plus difficile l'obtention de travaux rémunérateurs. D'autre part, le paiement des créances de l'État a été effectué en obligations qui se sont rapidement dépréciées en raison de la crise financière. Enfin, le conseil a procédé à l'amortissement des pertes sur divers travaux en voie d'achèvement.

L'assemblée a réélu M. Édouard Worms, administrateur sortant ; elle a ratifié la nomination de M. Marius Bérengier en qualité d'administrateur.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 7 août 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1926, qui se solde par une perte de 530.419 fr., formant, avec le report de l'exercice antérieur, un total déficitaire de 4.917.746 francs.

Le rapport du conseil signale que le règlement des litiges en cours n'a pu encore aboutir au cours de l'exercice écoulé.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 4 août 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926-1927 qui se soldent par un déficit de 663.301 francs, portant la perte totale à 5.581.043 francs.

L'assemblée a réélu MM. Maurice Tricon, Charles Rebuffel et Marius Berengier, administrateurs sortants.

---

Société des Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 28 juillet 1928)  
(*Le Ciment*, août 1928)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1928. se soldant par un bénéfice net de 26.283 fr., qui a été appliqué à l'amortissement partiel des pertes antérieures, ainsi ramenées à 5.554.764 francs.

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire convoquée à l'issue de l'assemblée ordinaire, en vue de statuer sur une proposition de remaniement du capital social, a été reportée au 7 septembre prochain.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 8 septembre 1928)  
(*La Journée industrielle*, 4 décembre 1928)

Une assemblée extraordinaire qui devait avoir lieu hier, en vue de décider d'une augmentation et d'une réduction du capital social, a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

---

PETITES ET GRANDES RUMEURS  
(*La Rumeur*, 7 janvier 1929)

Un patient travail de ramassage des actions « Grands Travaux en Béton Armé » s'est opéré sans bruit, pendant de longs mois, avant la sévère réorganisation financière dont cette affaire a fait l'objet. Il faut croire que ce blocage est maintenant terminé, car l'action s'est inscrite samedi à 47 demandes réduites.

Il est certain que la Société, entre des mains sérieuses et expertes, pourrait donner de bons résultats. Mais il ne faudrait pas, boursièrement parlant, aller trop vite : à l'heure actuelle, l'action se présente comme un billet de loterie, peu coûteux, mais sans aucune certitude de lot.

---

COUP D'ACCORDÉON  
CAPITAL RÉDUIT DE 10 À 2 MF ET REPORTÉ À 5 MF

Grands Travaux en béton armé  
(*Le Journal des débats*, 16 février 1929)

Les actionnaires, réunis le 14 février en assemblée extraordinaire, ont décidé la réduction du capital de 10 millions à 2 millions 500.000 francs par l'échange de 4 actions de 100 francs contre une action nouveau type de même nominal. Le capital ainsi réduit sera augmenté ensuite de 2.500.000 fr. et porté, ainsi à 5 millions par la création de 25.000 actions privilégiées de 100 francs, comportant un dividende cumulatif de 7 %.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*Le Ciment*, juin 1929)

L'assemblée ordinaire tenue récemment a approuvé les comptes de l'exercice 1928 présentant un bénéfice de 114.591 francs qui a été reporté à nouveau. MM. Ch. Michel et Jean Tricon, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1929)

Une assemblée extraordinaire tenue le 26 octobre a régularisé l'augmentation du capital social, porté définitivement de 2.500.000 fr. à 5 millions, par la création de 25.000 actions de priorité de 100 fr. de nominal, à intérêt cumulatif de 7 %.

---

RUE DU FAUBOURG-ST-HONORÉ,  
UN MANŒUVRE PORTUGAIS FAIT UNE CHUTE MORTELLE  
(*L'Humanité*, 20 février 1930)

(D'un correspondant ouvrier.)

Tous les jours, des accidents mortels sont à déplorer dans les usines et les chantiers. La rationalisation capitaliste, dans la plupart des cas, en est la cause directe.

Hier matin, à 8 heures, dans un chantier de ciment armé, au numéro 172, rue du Faubourg-Saint-Honoré, la Société des Grands Travaux en Béton armé, l'ouvrier portugais Antonio est tombé du dixième étage et s'est tué sur le coup. La responsabilité de cet accident incombe tout entière à la direction, qui néglige les mesures les plus élémentaires de sécurité.

À l'heure où s'est passé l'accident, il n'y avait pas un seul garde-corps. Mais immédiatement après, on en mit partout et on fit garder les endroits dangereux, par trois à quatre hommes.

Lorsque les inspecteurs du travail arrivèrent sur les lieux, vers 11 heures, tout était arrangé.

Les ouvriers du chantier sauront tirer les conclusions nécessaires de cet accident. Ils se grouperont, dans leur syndicat et ils formeront un comité de lutte pour imposer les délégués à la sécurité et à l'hygiène.

Ce n'est que l'action concertée du prolétariat qui pourra remédier à un état de choses aussi intolérable.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 31 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930, clos le 31 mars dernier, présentant un bénéfice net de 176 754 fr. 77 qui, ajouté au report antérieur, forme un solde disponible de 290.346 fr.

Le dividende a été fixé à 7 % *prorata temporis*, soit 1 fr. 50 brut par action de priorité et 5 fr. brut par action ordinaire, payable à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination de Paul-Maurice Tricon en qualité d'administrateur.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 22 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1931 accusant un solde bénéficiaire de 432.923 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 1.026 fr., soit un total disponible de 433.949 francs.

Le dividende a été fixé à 7 % par action de priorité et par action ordinaire, payable à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Il est absorbé par les taxes de transmission en ce qui concerne les titres au porteur.

MM. E. Worms et Paul-Maurice Tricon, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

PAIEMENTS DE COUPONS  
Grands Travaux en béton armé.  
(*Le Journal des débats*, 30 septembre 1931)

Le dividende de 7 fr. brut par action ordinaire et de 4 fr. 666 par action privilégiée sera mis en paiement à partir du 15 octobre, à raison de 5 fr. 88 net au nominatif, rien pour les actions ordinaires au porteur et 3 fr. 92 au nominatif et au porteur pour les actions privilégiées.

---

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ.  
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1932)

Les comptes de l'exercice 1931-1932 se soldent par un bénéfice sensiblement égal à celui de 1930-31 qui avait atteint 332.923 fr. Le conseil proposera à l'assemblée du 28 juillet de fixer le dividende à 7 % comme précédemment.

---

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ.  
(*Le Journal des débats*, 9 août 1932)

L'assemblée, tenue le 5 août, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1932, se soldant par un bénéfice de 638.323 fr. contre 432.927 fr. en 1930-1931. Le

dividende a été maintenu à 7 % aux deux catégories d'actions. Il a été porté 250.000 fr, à la réserve pour amortissement des actions de priorité.

Le conseil a indiqué qu'il envisageait, pour l'an prochain, un remboursement de 50 % sur les actions de priorité.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*Le Journal des débats*, 10 décembre 1932)

L'assemblée extraordinaire pour autoriser le conseil à amortir les actions de priorité par prélèvement sur les réserves, créer des actions de jouissance et reporter la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre de chaque année, a été, faute de quorum, reportée au 27 décembre.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*Le Journal des débats*, 17 janvier 1933)

L'assemblée extraordinaire du 27 décembre a été reportée au 31 janvier, 11 h., rue Jean-Goujon, 8.

---

Société des Grands Travaux en béton armé  
(*L'Œuvre*, 2 février 1933)

L'assemblée extraordinaire du 31. janvier a décidé que le .capital, actuellement de 5 millions de francs divisé en 50.000 actions de 100 francs, serait amorti à concurrence de 2.500.000 francs par le remboursement; au pair en une ou plusieurs fois des 25.000 actions de priorité de 100 francs qui seront remplacées par 25.000 actions de jouissance.

---

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*Paris-Soir*, 6 septembre 1934)

L'assemblée ordinaire — qui, faute de quorum, n'avait pu se tenir le 28 juin — est convoquée à nouveau pour le 17 septembre.

Le conseil proposera vraisemblablement de fixer le dividende à 10 % contre 7 % pour les actions de capital.

Dans ces conditions, les 25.000 actions de priorité, qui ont été amorties et remplacées par des actions de jouissance, recevraient 3 %.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 septembre 1934)

Bénéfice de 1933 : 950.710 fr. contre 2.730.494 fr. Les actions ordinaires reçoivent un dividende de 10 % contre 7 % et les actions de jouissance (anciennes actions de priorité) 3 %.

---

Société des Grands Travaux en béton armé  
(*Le Ciment*, octobre 1934)

Réunis récemment en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933 faisant apparaître un bénéfice de 950.710 fr. qui forme, avec le report de 1932, soit 4.016 fr., un total disponible de 954.726 francs.

---

Grands Travaux en béton armé  
(*L'Action française*, 14 avril 1935)

La Société des Grands Travaux en béton armé répartira, pour l'exercice 1934, un dividende de 10 % par action de capital et de 8 % par action de jouissance.

---

LA VIE TRAGIQUE DES TRAVAILLEURS  
Tué en tombant dans une cage d'ascenseur  
(*L'Humanité*, 25 mai 1935)

L'entreprise « Les Grands travaux en béton armé » procède à Saint-Cloud à la construction de vastes bâtiments. Les ouvriers sont obligés, sous les menaces et les brimades, de travailler comme des mercenaires pour des salaires variant entre 4,75 et 6 francs, au détriment de leur santé et aussi de leur vie. En quelques mois, trois accidents mortels se sont produits sur ce chantier.

Hier matin, à 7 h. 30, un de nos camarades briqueteurs, Raymond Estivalet, père de famille demeurant à Nanterre, est tombé dans une cage d'ascenseur et est mort aussitôt.

Les travailleurs sauront par leur action imposer leurs délégués à la sécurité.

---

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*Le Journal des débats*, 4 juin 1935)

Les comptes de 1934 se soldent par un bénéfice de 898.000. fr. contre 950.710 francs en 1933. Le conseil proposera à l'assemblée du 18 juin le maintien du dividende à 10 fr, par action de capital et à 3 fr. par action de jouissance.

---

AVIATION  
ON SE DÉCIDE ENFIN À RECONSTRUIRE LE BOURGET !  
(*Excelsior*, 25 décembre 1935)

Le ministère de l'Air communique :

Le général Denain, ministre de l'Air, a approuvé les conclusions du jury du concours chargé d'examiner les projets de construction de l'aérogare du Bourget. Il a décidé de réaliser le projet classé premier, présenté par M. Labro, architecte, entrepreneur : Société nouvelle de constructions et de travaux [SNCT].

Les autres concurrents primés -sont les suivants :

M. Greber, architecte, entrepreneur : Société française de constructions et d'aménagements industriels et commerciaux ;

M. Tourry, architecte, entrepreneur : [Société des grands travaux en béton armé](#) ;

M. Desmaret, architecte, entrepreneur : Entreprise Dumez ;

MM. Mallet-Stevens et Pingnesson, architectes, entrepreneur : Société des établissements Tombu.

---

Les gars du bâtiment de la région parisienne imposeront leurs revendications

---

À Saint-Cloud, 50 marbriers se mettent en grève  
(*L'Humanité*, 26 février 1936)

La réalisation de l'unité syndicale a fait naître la confiance parmi les ouvriers du bâtiment. Depuis la crise, le patronat, fortement organisé, était parvenu à faire supporter les frais aux ouvriers. Les salaires ont été considérablement réduits. Les conditions de travail ont été constamment aggravées au moyen du tâcheron, du travail à la prime, etc.

Les mesures de sécurité les plus élémentaires sont de plus en plus délaissées. Il en découle une série d'accidents graves, et parfois mortels, comme ceux survenus récemment au pont du Carrousel et à Chelles, qui coûtèrent la vie à cinq ouvriers.

Las de subir une telle exploitation et confiants dans leur force présentement unies, les camarades passent à l'offensive contre le patronat.

Depuis quinze jours, les ouvriers de la maison Laurent-Moisant et Savey, et ceux de l'entreprise Peulabeuf luttent avec énergie, sans aucune défaillance. Les 60 carriers et terrassiers de Sainte-Geneviève-des-Bois luttent également depuis huit jours avec le même courage. 100 autres gars, à Mantes, préparent également leur bataille. [Hier, 50 nouveaux combattants, des marbriers, sont entrés en lutte à la Société des Grands Travaux en Béton armé, à Saint-Cloud.](#) Ces derniers réclament :

1° Paiement par l'entreprise des frais de voyage (carte hebdomadaire de chemin de fer : 4 fr. 50) ;

2° Paiement d'une heure de déplacement par jour ;

3° Indemnité hebdomadaire de 3 fr. pour forge et entretien de l'outillage ;

4° Salaire minimum de 5 fr. 75 aux garçons ;

5° Reconnaissance des délégués de chantier.

L'action engagée, et plus particulièrement celle chez Laurent-Moisant et Savey, est une bataille contre la chambre syndicale patronale.

Cette victoire sera celle de tous les ouvriers du bâtiment. C'est pourquoi les camarades, dans les chantiers et les ateliers, doivent faire le meilleur accueil aux collecteurs. Donnez aux vaillants lutteurs les munitions qui leur permettront de battre le patronat. — TOUDIC.

---

60 MARBRIERS EN GRÈVE A SAINT-CLOUD  
(*L'Humanité*, 27 février 1936)

Depuis mardi matin, les 60 ouvriers marbriers qui travaillent pour le compte de la Société Les Grands Travaux en béton armé (entreprise Tricon), sur le chantier de la Caisse des Dépôts et Consignations à Saint-Cloud, sont en grève, pour arracher leurs revendications dont le cahier a été déposé à la direction.

À la réunion d'avant-hier matin, les grévistes ont décidé à l'unanimité de ne pas répondre aux sollicitations dont ils pourraient être l'objet individuellement et ont maintenu leur confiance à leur comité de grève pour l'aboutissement de leurs revendications.

.....  
\_\_\_\_\_

[La lutte continue]  
(*L'Humanité*, 28 février 1936)

\_\_\_\_\_

Société des Grands Travaux en béton armé  
(*Le Ciment*, juin 1936)

Le conseil a proposé à l'assemblée du 25 juin de maintenir le dividende, pour l'exercice 1935, à 10 % par action de capital et 3 % par action de jouissance.

\_\_\_\_\_

Grands Travaux en béton armé  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> juillet 1937)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933. se soldant par un bénéfice de 681.912 francs. Le dividende a été fixé à 10 fr. par action de capital et 3 fr. par action de jouissance et 325.000 fr. ont été portés aux provisions.

\_\_\_\_\_

GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
(*Le Journal des finances*, 15 octobre 1937)

Les travaux de construction d'une caserne d'équipages et d'un pavillon pour seconds-maîtres ont été adjugés à cette société pour le prix de 6.727.740 fr.

\_\_\_\_\_

*Annuaire industriel*, 1938 :  
BÉTON ARMÉ (Soc. des Grands Travaux en), 20, r. de Courcelles, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Ely. 64-14. Soc. an. cap. 5.000.000 fr. Cons. d'adm. : Prés. : M. M. Tricon ; Adm. : MM. J. Tricon, Ed. Worms, Ch. Michel, Ch. Rebuffel [GTM], Bérengier [GTM], P. M. Tricon.  
Constructions en béton armé. Conduites d'eau, travaux hydrauliques. (13-36572)

\_\_\_\_\_

Compagnie des ports de Tunis, Sousse et Sfax  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ports\\_Tunis-Sousse-Sfax.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ports_Tunis-Sousse-Sfax.pdf)  
Augustin HAMON,

*Les Maîtres de la France*, tome III,  
Éditions sociales, février 1938, 354 pages

Conseil d'administration

[231] Marius Bérengier [...] est vice-président de la Société des grands [232] travaux de Marseille et administrateur de la Société des grands travaux en béton armé (anciennement Tricon et Cie)

MM. Maurice, Jean et Paul-Maurice Tricon, trois représentants de la famille Tricon qui possédait l'entreprise devenue la Société des grands travaux en béton armé<sup>8</sup> ;

---

DEUILS

Maurice-Benjamin Tricon

(*Le Figaro*, *L'Écho de Paris*, *Le Matin*, 12 mars 1938)

(*L'Action française*, 17 mars 1938)

On annonce la mort de M. Maurice-Benjamin Tricon, officier de la Légion d'honneur, président de la Société des grands travaux en béton armé. Les obsèques auront lieu dans l'intimité le lundi 14 mars, à onze heures, en l'église Saint-Charles de Monceau- Ni fleurs ni couronnes.

---

GRANDS TRAVAUX ET BÉTON ARMÉ

(*La Journée industrielle*, 10 juillet 1938)

(*L'Intransigeant*, 12 juillet 1938)

L'assemblée du 8 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1937, se soldant par un bénéfice de 477.766 francs, sur lequel il a été prélevé 450.000 francs, portés au compte « provision pour amortissements d'entreprises déficitaires ».

Le reliquat, 27.766 francs, a été reporté à nouveau.

---

Grands Travaux en béton armé

(*La Journée industrielle*, 30 juin 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui se soldent par un bénéfice de 913.417 fr. formant, avec le report antérieur de 48.003 fr., un total disponible de 961.420 francs.

Le dividende a été fixé à 10 fr. par action de capital et à 3 fr. par action de jouissance, payable, sous déduction des impôts, à partir du 1er août.

MM. Marius Bérenger et Charles Rebuffel ont été réélus administrateurs.

---

---

<sup>8</sup> Maurice [Tricon] est un ingénieur de l'École polytechnique, promotion 1882. Paul-Maurice semble être son fils. Il est, lui, de la promotion de 1919. Jean est un de leurs parents.

Paul-Maurice TRICON (1896-1996),  
« Dunois »,  
directeur en 1937  
éphémère PDG en septembre 1940, puis de 1946 à 1967

Lieutenant au 45<sup>e</sup> régiment d'artillerie pendant la Grande Guerre (Légion d'honneur, *JORF*, 3 mars 1921), il entre à Polytechnique en 1919 et devient ingénieur en 1923.

En 1926, il propose à la ville de Hanoï la création d'un réseau de transports au moyen de bus électriques.

Mobilisé comme capitaine de réserve en 1939, refusant d'être mis en affectation spéciale, il combat comme artilleur aux Pays-Bas, en France et en Belgique.

Après l'Armistice, il rejoint les Forces françaises libres, l'uniforme se bat à Bir-Hakeim et sur la Côte des Somalis. Promu colonel, il forme au Caire le second régiment d'artillerie coloniale avec lequel il traverse la Tripolitaine et entre en Tunisie avant de débarquer à Naples, puis en Provence.

À la libération de Strasbourg, il est fait général de brigade.

Il redevient PDG en 1946, participe à la reconstruction, notamment celle du Havre en collaboration avec l'architecte Auguste Perret, se spécialise dans la construction de centrales thermiques et les grands programmes de logements recourant à la préfabrication. Le développement est soutenu, mais la rentabilité inférieure à celle de ses concurrents. Détenant 57 % du capital, il dirige l'entreprise d'une poigne de fer, mais est dépourvu de successeurs après avoir écarté son gendre et son fils.

En 1965, il cède 51% du capital à Pont-à-Mousson, tout en conservant la présidence jusqu'en 1967, date à laquelle il se retire.

#### Grands travaux en béton armé (*Le Journal*, 21 juillet 1941)

L'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1940 se soldant par un bénéfice net de 1.613.165 francs contre 895.852 fr. pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 6 fr. 50 brut par action contre 10 francs. Il sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

L'assemblée extraordinaire tenue ensuite a mis les statuts en harmonie avec la loi du 16 novembre 1940.

---

#### Grands travaux en béton armé (*Le Journal*, 15 septembre 1942)

Le conseil d'administration de cette société aurait l'intention de ne pas proposer de répartition à l'assemblée du 30 septembre. Rappelons que l'an dernier un dividende de 6 fr. 50 brut par action avait été distribué.

---

#### Grands Travaux en Béton armé (*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1950)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de 1949. Bénéfice 8.459.000 fr. Dividende, 16 fr. net pour les actions de 125 fr. numérotées de 30.001 à 400.000 (coupon n° 6) et 14 fr. net pour les actions de 125 fr. amorties (couleur verte et couleur

bleue). MM. Paul Ruinat, de Gournier et Jacques Mesnager, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

GRANDS TRAVAUX EN BETON ARME  
(L'Information financière, économique et politique, 3 septembre 1953)

La société a ouvert de nombreux chantiers à Evreux, Dreux, Richemont. ainsi que dans ses centres de Marseille et Toulon. L'activité d'ensemble oui l'exercice 1953 se présente dans de bonnes conditions, malgré le resserrement des crédits et l'abaissent des prix.

Le bénéfice de 19.343.051 francs, réalisé en 1952, s'entend après affectation d-? 17.925.000 francs à la provision oui dépréciation du portefeuille. Les résultats d'entreprises ont atteint 69.435.106 francs contre 51.951.922 francs. Compte tenu d'encaissements divers, l'ensemble des revenus a totalisé 71.013.567 franc» contre 52.788.848 francs. Les frais généraux, qui en sont déduits, sont passés i à 31.419.939 francs contre 19.730.972

---

SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
[Desfossés 1956/1629]

Tricon (Paul-Maurice), 1629 (pdg GTBA).  
Parent (H.), 428 (Transp. de Douai), 1629 (v.-pdt GTBA), 1987 (Sucrierie centrale de Cambrai), 1992 (Sucrieries Millet réunies).  
Egloff (Louis), 1263 (Labinal), 1602 (Entrep. Léon Ballot), 1629 (GTBA).  
Flandre (P.), 1629 (GTBA).  
Mesnager (J.), 1629 (GTBA).  
Ruinat de Gournier (P.), 1629 (GTBA).  
Haas (R.) [Bq Louis-Hirsch], 1629 (GTBA).  
COMMISSAIRES AUX COMPTES :  
Février (A.), 959 (comm. cptes Groupement construc. navale), 138 (comm. cptes Bq Transatl.), 1629 (comm. cptes GTBA), 2130 (comm. cptes SFNGR), 2135 (comm. cptes Galeries modernes), 2139 (comm. cptes Magmod).  
Frinault (J.), 83 (comm. cptes La Prévoyance), 129 (comm. ptes Cie paris. réescpte), 203 (comm. cptes Cie algérienne de crédit et de bq), 568 (comm. cptes Ass. minière), 608 (comm. cptes Huaron), 637 (comm. cptes Ouasta-Mesloula), 649 (comm. cptes Soc. minière intercoloniale), 655 (comm. cptes Peñarroya), 664 (comm. cptes SLN), 699 (comm. cptes Pétroles Serco), 865 (comm. cptes suppl. Nord-Lorraine), 898 (comm. cptes Tubes de Bessèges), 1006 (comm. cptes Baudet, Donon et Roussel), 1143 (comm. cptes Morane-Saulnier), 1277 (comm. cptes Éts Hy-Lepaute), 1302 (comm. cptes Unelco), 1321 (comm. cptes Élect. et eaux de Madagascar), 1250 (comm. cptes Maison Bréguet), 1575 (comm. cptes Chx+cim.+matx construc. Maroc), 1629 (comm. cptes GTBA), 2045 (comm. cptes suppl. Barbier et Dauphin), 2073 (comm. cptes CATC).  
SIÈGE SOCIAL : Paris, 25, rue de Courcelles. Tel. : ELY. 84-12.  
Société anonyme française, constituée le 6 août 1907, pour une durée expirant le 31 décembre 2040.  
OBJET : Tous travaux en béton armé et généralement toutes entreprises de travaux publics, et privés.  
CAPITAL SOCIAL : 150 millions de fr., divisé en 40.000 actions de 3.750 fr., dont 36.975 actions de capital et 3.125 act. amorties de 1.600 fr. À l'origine 1.200.000 fr. porté en 1912 à 2 millions; en 1918 à 4 millions ; en 1920 à 4.500.000 fr. ; en 1921 à 7.500.000 fr. ; en 1923 à 10 millions. Ramené en février 1929 à 2.500.000 fr. et porté en octobre à 5 millions. par l'émission à 110 fr. de 25.000 actions de priorité de 100 fr. Ces actions de priorité ont été amorties en 1923 et remplacées par 25.000 actions de jouissance. Les actions ordinaires l'ont été à leur tour en 1940, par prélèvement sur les réserves. Porté en 1945 à 15 millions par l'émission à 105 fr. de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. (2 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1947 à 30 millions par incorporation de réserves et création de 150.000 actions attribuées gratuitement (1 pour 1) et ensuite à 40 millions par émission à 110 fr. de 100.000 actions de 100 fr. (2 nouv. pour 3 anc.). Porté en 1949 à 50 millions par élévation du nominal de 100 à 125 fr. Porté en 1950 à 62.500.000 fr. par élévation du nominal à 156 fr. 25. Porte à fin 1952 à 100 millions par émission à

2.750 fr. de 15.000 actions nouvelles de 2.500 fr. (3 pour 5), puis à 150 millions par élévation du nominal de 2.500 fr. à 3.750 fr.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, somme à fixer pour amortissements et réserves ; 5 % d'intérêt aux actions ordinaires, 5 % aux 3.125 actions partiellement amorties. Sur le surplus : 10 % au conseil d'administration et le solde aux actions de capital amorties ou non amorties sans distinction entre elles, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

LIQUIDATION : Remboursement du capital non amorti ; le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Banque Transatlantique, Sté Marseillaise de Crédit.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 26. — Notice SEF : TC 116.

COUPONS NET AU PORTEUR : (Actions amorties de 500 fr.) : n° 45 (6 novembre 1951), 240 fr. 46 (1er septembre 1952), 310 fr. 47 : droit de souscription ; 48 (6 novembre 1953), 310 fr. 49 (8 novembre 1954), 310 fr. ; 50 (6 novembre 1955), 164 fr.

(Actions de capital) : N° 45 (6 novembre 1951), 210 fr. ; 46 (1er septembre 1952), 310 fr., 47 : droit de souscription ; 48 (6 novembre), 310 fr. ; 49 (8 novembre 1954), 310 fr., 50 (6 novembre 1955), 164 fr.

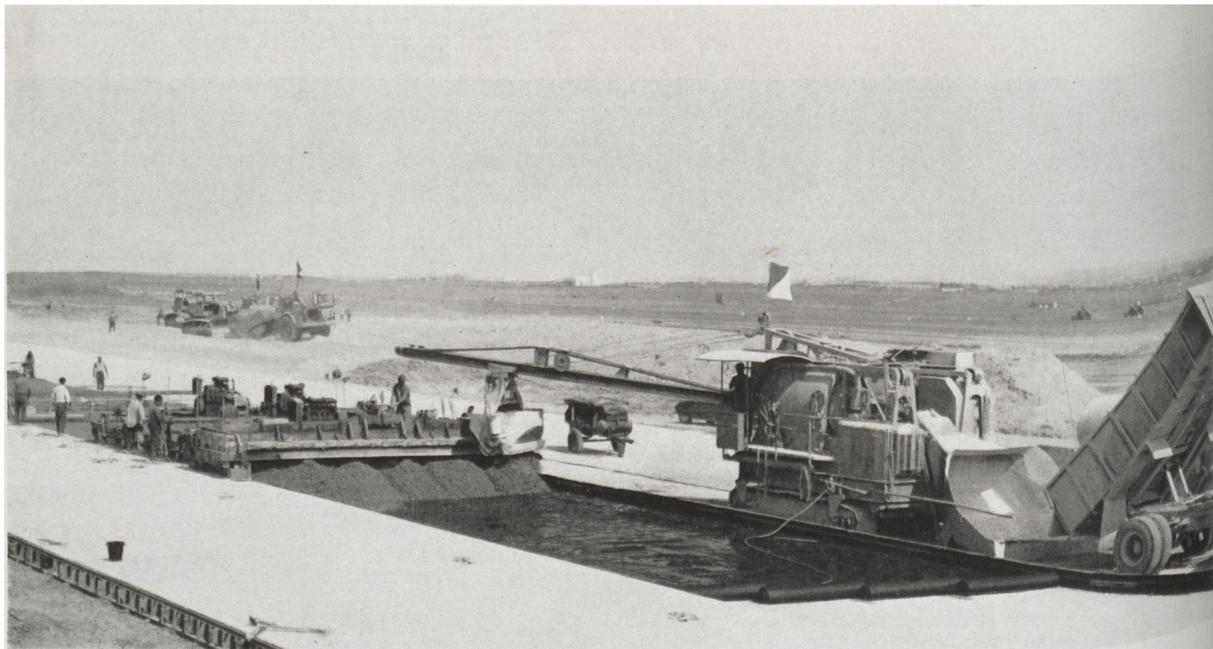
	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserves	Divid. +tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1945	—	1.668	4.312	216	3.885	70 00
1946	928	1.815	6.843	3.094	4.050	215 00
1947	994	2.500	7.183	1.500	5.368	12 50
1948	1.294	—	7.277	1.000	6.428	15 00
1949	418	—	8.459	1.000	7.987	20 31
1950	975	2.800	8.839	1.250	7.851	296 20
1951	1.445	14.561	16.034	6.000	10.152	378 50
1952	1.445	17.925	19.343	8.990	10.384	385 22
1953	1.218	28.368	28.674	12.900	15.952	378 12
1954	1.218	31.550	7.971	—	7.500	199 29

#### BILANS AU 31 DECEMBRE (en 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations (nettes)	19.292	32.323	30.878	30.114	28.896
Autres valeurs immobilisées	30.416	61.202	73.572	74.441	71.631
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	986.351	1.847.905	2.470.675	3.268.405	71.631
Débiteurs	55.812	66.734	89.848	73.884	80.956
Titres de placement	9.292	9.531	5.464	4.999	3.149
Disponible	70.113	270.246	201.726	244.513	106.959
	<u>1.171.245</u>	<u>2.287.941</u>	<u>2.872.153</u>	<u>3.696.356</u>	<u>3.547.029</u>
<b>PASSIF</b>					
Capital	62.500	62.500	150.000	150.000	1.500.00()
Réserves	5.131	48.610	4.611	13.600	31.500
Dette à court terme	1.094.775	2.160.797	2.698.199	3.504.082	3.357.558

Bénéfices	8.839	16.034	19.343	28.674	7.971
	<u>1.171.245</u>	<u>2.287.941</u>	<u>2.872.153</u>	<u>3.696.356</u>	<u>3.547.029</u>

Publicité  
AÉROPORT DU BOURGET  
Construction de la piste est-ouest de 3.000 x 45  
Prolongement nord de la piste nord-sud  
Construction de voies de circulation et d'aires d'attente  
(*Air-France revue*, décembre 1959)



Ces travaux, qui représentent plus de 600.000 m<sup>3</sup> de terrassements  
et 270.000 m<sup>2</sup> de béton de ciment,  
sont exécutés par le groupement d'entreprises :

LES CHANTIERS MODERNES  
(Entreprise pilote)

1, place d'Estienne-d'Orves à Paris (9<sup>e</sup>) et 44, allées de Tourny à Bordeaux

ENTREPRISE RAZEL FRÈRES  
5, rue Leredde, 17, rue de Tolbiac à Paris (13<sup>e</sup>)

SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
25, rue de Courcelles à Paris (8<sup>e</sup>)

ENTREPRISE BOURDIN & CHAUSSÉ  
Chemin de l'Ouche-Buron à Nantes (Loire-Atlantique)

Suite :

1965 : Pont-à-Mousson rachète GTBA pour muscler la SOCEA.

1983 (fin) : Saint-Gobain prend le contrôle de la SGE.

1986 : rapprochement SGE-SOCEA sous le nom de SOBEA

1988 : Saint-Gobain cède le contrôle de la SGE à la Générale des eaux.

2000 : fusion avec GTM-Dumez dans Vinci.